

Loi sur les espèces en péril

Rapport annuel au Parlement pour 2023



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

Canada

N° de cat. : En1-45F-PDF
ISSN : 1926-4151
EC24108

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
Édifice Place Vincent Massey
351, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Ligne sans frais : 1-800-668-6767
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Photo page couverture : © Getty Images

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par
le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2025

Also available in English

Table des matières

| | |
|---|----|
| 1. Introduction | 1 |
| 2. Faits saillants | 2 |
| 3. Espèces sauvages en péril au Canada | 3 |
| 3.1 Processus d'inscription à l'annexe 1 | 4 |
| 3.1.1 Évaluation des espèces en péril | 4 |
| 3.1.2 Réponse du ministre aux évaluations du COSEPAC | 5 |
| 3.1.3 Consultations publiques | 6 |
| 3.1.4 Inscription d'espèces en péril | 7 |
| 3.2 Statut des espèces en péril | 10 |
| 4. Suivi | 10 |
| 5. Mesures de protection et de rétablissement des espèces en péril | 16 |
| 5.1 Programmes de rétablissement | 17 |
| 5.2 Plans d'action | 19 |
| 5.3 Plans de gestion | 20 |
| 5.4 Indicateur des tendances des populations d'espèces en péril | 21 |
| 5.5 Descriptions de l'habitat essentiel | 22 |
| 5.6 Activités de rétablissement | 23 |
| 5.6.1 Programme d'intendance de l'habitat | 25 |
| 5.6.2 Fonds autochtone pour les espèces en péril | 27 |
| 5.6.3 Programme interministériel pour l'habitat essentiel | 28 |
| 5.7 Approche pancanadienne pour les espèces terrestres en péril | 30 |
| 5.8 Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril | 31 |
| 5.8.1 Cadre pour la conservation des espèces aquatiques en péril | 33 |
| 6. Décrets de protection des espèces en péril | 33 |
| 6.1 Décrets d'urgence et évaluation des menaces imminentes | 33 |
| 6.2 Arrêtés de protection de l'habitat essentiel | 34 |
| 7. Permis et évaluations d'impact au titre de la LEP | 35 |

| | |
|---|----|
| 8. Application de la loi | 38 |
| 8.1 Poursuites | 39 |
| 9. Accords et collaboration | 41 |
| 10. Sensibilisation et éducation | 43 |
| 11. Consultation et gouvernance | 48 |
| 11.1 Groupes consultatifs autochtones | 48 |
| 11.2 Modèle de mobilisation à l'égard de la nature d'ECCC | 48 |
| 11.3 Table ronde ministérielle sur la LEP | 49 |
| 11.4 Registre public des espèces en péril | 49 |
| 12. Renseignements supplémentaires | 51 |
| 13. Annexe | 52 |
| 13.1 Évaluations du COSEPAC (lots 1 à 20) | 52 |
| 13.2 Réponses avec échéancier pour les évaluations des espèces en péril reçues du COSEPAC | 53 |
| 13.3 Espèces dont l'évaluation n'a pas encore été envoyée au gouverneur en conseil | 55 |

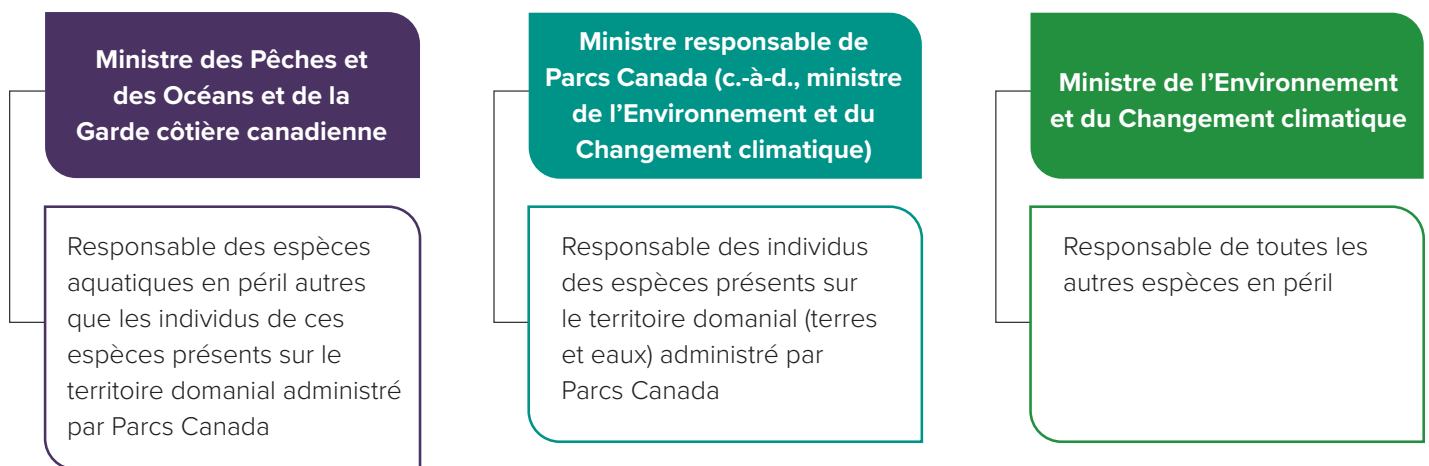
1. Introduction

La *Loi sur les espèces en péril*¹ (la LEP ou la Loi), promulguée en 2002, fait partie de la stratégie adoptée par le Canada pour protéger des centaines d'espèces végétales et animales sauvages afin d'empêcher qu'elles ne disparaissent de la planète et pour contribuer à leur rétablissement. La Loi établit notamment un processus pour l'évaluation scientifique de la situation de chacune des espèces sauvages et un mécanisme pour l'inscription des espèces disparues du pays, en voie de disparition, menacées ou préoccupantes. L'annexe 1 est la liste officielle des espèces sauvages en péril. La LEP oblige à protéger les individus, les résidences et l'habitat essentiel des espèces sauvages inscrites à l'annexe 1. La Loi exige également la préparation de documents de rétablissement pour toutes les espèces sauvages inscrites.

Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique (le ministre) est tenu d'établir chaque année un rapport sur l'application de la Loi au cours de l'année civile précédente et de déposer ce rapport devant le Parlement. Le présent rapport annuel sur l'application de la LEP résume les activités réalisées en 2023².

Le ministre est responsable de l'administration générale de la LEP, sauf dans le cas où la Loi donne cette responsabilité à un autre ministre compétent (voir la figure 1 ci-dessous). Parcs Canada, Pêches et Océans Canada (MPO) et Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), couramment appelés « ministères compétents », se partagent la responsabilité de l'application de la LEP.

Figure 1. Ministres compétents



¹ Les éléments à présenter dans le rapport sont énumérés à l'[article 126 de la Loi](#).

² Certains des renseignements financiers sont fondés sur les exercices (1^{er} avril au 31 mars) 2022-2023 ou 2023-2024.

2. Faits saillants



Faucon pèlerin et poussins

- À la suite de mesures de conservation prises en collaboration durant plusieurs années, une espèce, le Faucon pèlerin *anatum/tundrius*, a été retirée de la liste de l'annexe 1 de la LEP. Vingt trois nouvelles espèces ont été ajoutées à la liste, dont 19 bénéficient maintenant de nouvelles mesures de protection à l'appui de leur rétablissement. En tout, huit espèces ont vu leur statut modifié, et trois d'entre elles, comme le monarque, papillon emblématique, bénéficieront aussi maintenant de mesures de protection prises en vertu de la LEP pour les espèces en voie de disparition et menacées. Une autre espèce, le caribou de Peary, grâce aux contributions des collectivités du Nord à la planification du rétablissement, a vu son statut passer d'espèce « en voie de disparition » à espèce « menacée » dans l'annexe 1.
- En mars 2023, le Canada et le Manitoba ont signé un accord de conservation de trois ans en vue de soutenir la conservation et le rétablissement du caribou boréal dans la province. Dans le cadre de cet accord, le Manitoba s'est engagé à achever les plans par aire de répartition et à commencer leur mise en œuvre dans la province d'ici 2025 ainsi qu'à prendre des mesures comme le suivi des populations de caribous et de leur habitat.
- En signant l'Accord-cadre tripartite sur la conservation de la nature en novembre 2023, le Canada s'est engagé à aider la Colombie-Britannique et les Premières Nations à faire progresser en collaboration le rétablissement et la protection de la Chouette tachetée. Les Parties prendront part à une série d'activités importantes, notamment l'élaboration d'un plan d'action conforme à la LEP, la protection et la conservation de l'habitat, l'augmentation de la capacité de reproduction en captivité et le lâcher d'individus élevés en captivité, en vue du rétablissement de la population de cette espèce en voie de disparition.
- Dans l'Accord Canada–Nouvelle-Écosse sur la nature, signé en octobre 2023, les Parties s'engagent à conserver et à rétablir les espèces en péril et les oiseaux migrateurs ainsi qu'à protéger et à remettre en état leur habitat essentiel et leur habitat principal. L'Accord établit des résultats et des engagements cibles afin d'améliorer la biodiversité et de s'occuper efficacement des espèces préoccupantes sur le plan de la conservation.
- ECCC, Parcs Canada et le MPO ont continué de remplir leurs engagements conformément aux recommandations formulées par le commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) pour combler les lacunes dans la mise en œuvre de la LEP et poursuivre leur participation active à une évaluation appuyant la gestion des activités relatives aux espèces en péril.

- Parcs Canada prend des mesures de rétablissement sur le terrain en collaboration avec des communautés autochtones, des partenaires et d'autres intervenants. En 2023, Parcs Canada a réalisé des progrès démontrables; l'Agence est en voie d'achever 85 % des mesures de rétablissement définies dans les plans d'action actuels visant des espèces multiples. De plus, Parcs Canada a progressé dans l'élaboration de 14 plans d'action visant des espèces multiples, qui tiennent compte des possibilités de conservation dirigée par les Autochtones, de la conservation à l'échelle du paysage, de la connectivité écologique et des mesures adaptées au climat.

3. Espèces sauvages en péril au Canada

Il y a des dizaines de milliers d'espèces au Canada (voir la figure 2). Pour les protéger, nous devons d'abord les trouver, les identifier, recueillir des connaissances sur leur état et comprendre ce qui est essentiel à leur survie ainsi que les difficultés auxquelles elles se heurtent.

En vertu de l'article 128 de la LEP, le ministre doit préparer un rapport général sur la situation des espèces sauvages tous les cinq ans : le premier rapport *Espèces sauvages*, publié en 2000, portait sur 1 670 espèces. Le rapport *Espèces sauvages 2020* portait, quant à lui, sur plus de 50 000 espèces. Ces renseignements aident le [Comité sur la situation des espèces en péril au Canada](#) (COSEPAC), un comité consultatif indépendant qui se réunit deux fois par année pour évaluer la situation des espèces sauvages exposées à un risque de disparition, à déterminer les espèces à évaluer.



Figure 2. Les espèces sauvages au Canada



3.1 Processus d'inscription à l'annexe 1

Le [processus d'inscription](#) fait référence à l'ajout d'une espèce à l'annexe 1 de la LEP, à sa reclassification ou à sa radiation de la liste. Il comprend les étapes suivantes : 1) l'évaluation de l'espèce par le COSEPAC; 2) la réponse du ministre à cette évaluation; 3) la décision du gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre, de procéder ou non à l'ajout de l'espèce à la liste de la LEP, à sa reclassification ou à sa radiation ou de renvoyer la question au COSEPAC pour obtenir des renseignements supplémentaires ou enclencher un examen approfondi.



Engoulevent bois-pourri
Photo : Elora Grahame

3.1.1 Évaluation des espèces en péril

La LEP établit une distinction entre le processus d'évaluation et la prise de décisions relatives aux inscriptions pour s'assurer que les scientifiques et les détenteurs de connaissances autochtones réalisent leurs évaluations de façon indépendante et que les décisions qui touchent la population canadienne soient prises par des représentants élus qui en assument la responsabilité. Chaque année, le COSEPAC présente ses évaluations au ministre avec documentation à l'appui.

En octobre 2023, le COSEPAC a présenté 43 évaluations d'espèces sauvages au ministre. Parmi celles-ci, 31 portaient sur des espèces sauvages ayant fait l'objet d'un réexamen par le COSEPAC. Le niveau de risque était identique ou moindre pour la majorité (94 %) des espèces réévaluées.

Indicateur de changement de statut des espèces sauvages en péril

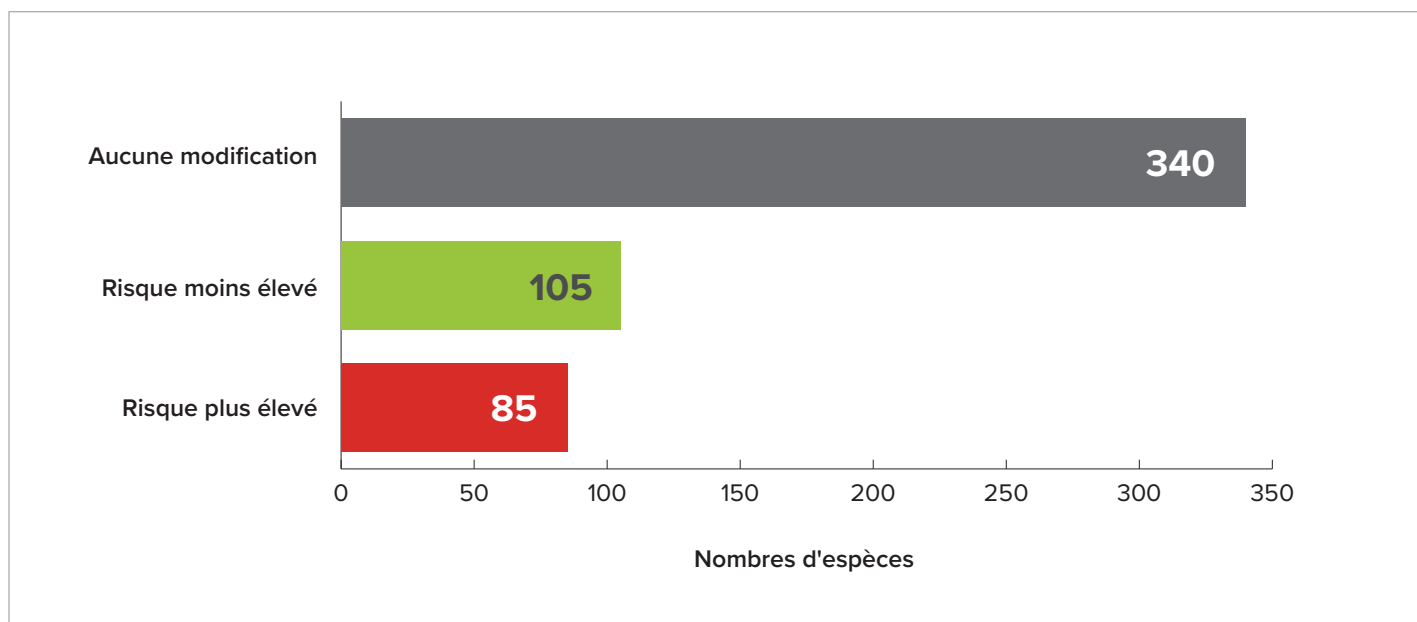
Les espèces sauvages précédemment désignées comme étant en péril sont réévaluées, habituellement après 10 ans, pour déterminer si leur statut a changé. L'indicateur [Changement de statut des espèces sauvages en péril](#) fait état des changements de désignation des espèces sauvages évaluées par le COSEPAC. Ce dernier a présenté les résultats de l'indicateur au ministre en octobre 2023.

En décembre 2022 et en mai 2023, 31 espèces sauvages ont été réévaluées, parmi lesquelles 27 ont conservé le même statut. Sur les quatre espèces sauvages dont le statut a changé, trois ont été classées dans une catégorie de risque moins élevé et une dans une catégorie de risque plus élevé :

- L'aster du golfe Saint-Laurent a été reclassé de « menacée » à « en voie de disparition » à cause des changements climatiques et de changements dans la qualité et la quantité d'habitat disponible.
- L'Engoulevent bois-pourri a été reclassé de « menacée » à « préoccupante » en raison d'un changement dans la méthode d'estimation de l'abondance.
- Le carex tumulicole a été reclassé de « en voie de disparition » à « préoccupante » en raison de changements apportés à la façon dont les critères d'évaluation sont appliqués.
- L'abronie à petites fleurs a été reclassée de « en voie de disparition » à « préoccupante » en raison de la découverte de nouvelles sous populations et de l'amélioration du suivi.

Le COSEPAC a réévalué 530 espèces sauvages en péril depuis le début des évaluations en 1982.

Figure 3. Changements du risque de disparition des espèces sauvages du Canada, mai 2023



Remarque : Dans la présente analyse, « espèce sauvage » désigne une espèce, une sous-espèce ou une population génétiquement ou géographiquement distincte. La disparition d'une espèce sauvage peut signifier sa disparition de la planète ou du pays (une espèce disparue du pays ne se trouve plus à l'état sauvage au Canada). La catégorie de risque moins élevé regroupe les espèces qui ne sont plus considérées comme étant en péril à la suite d'une réévaluation de même que les espèces qui figurent dans une catégorie de risque moins élevé par rapport à l'évaluation antérieure.

Source : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (mai 2023).

Les espèces en péril peuvent prendre beaucoup de temps à se rétablir, et certaines d'entre elles sont naturellement rares au Canada. Un changement de statut ne peut avoir lieu qu'après la détection d'un changement important sur le plan biologique (p. ex. augmentation de l'abondance, de la taille de la population ou de la répartition géographique). Pour ces raisons, on peut s'attendre à ce qu'un nombre relativement faible d'espèces sauvages voient leur niveau de risque changer à la suite d'une réévaluation de leur situation. Les changements de niveau de risque peuvent être le résultat de l'amélioration des renseignements et ne représentent pas nécessairement des changements réels de l'état des espèces sauvages. L'amélioration des renseignements sur une espèce sauvage est plus susceptible d'aboutir à une détermination de situation améliorée qu'à une détermination de situation dégradée de l'espèce³.

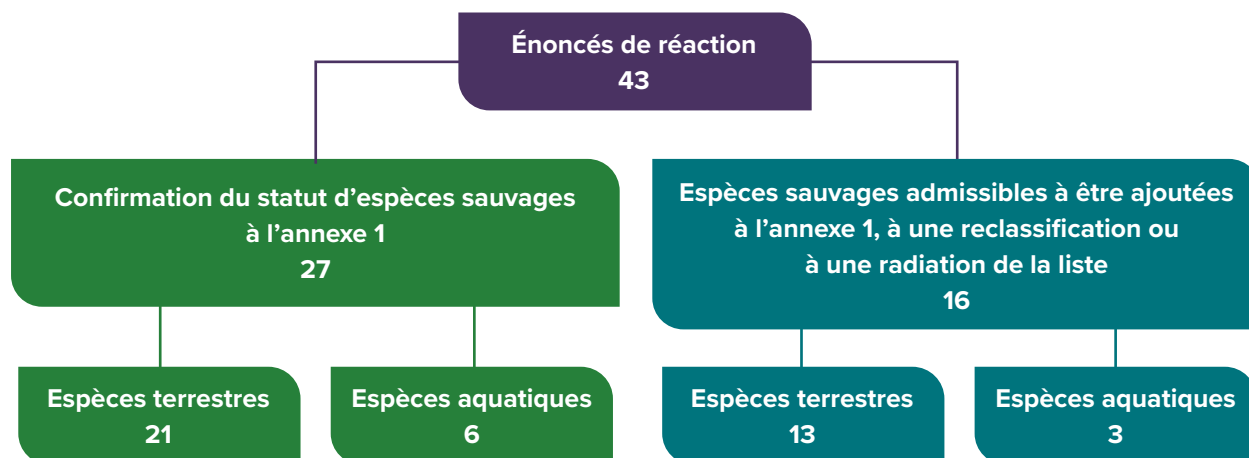
3.1.2 Réponse du ministre aux évaluations du COSEPAC



Le ministre de l'Environnement considère les évaluations du COSEPAC comme des recommandations et dispose de 90 jours pour publier un énoncé de réaction indiquant comment il entend répondre aux évaluations et fournir le calendrier des mesures à prendre, dans la mesure du possible. Quarante-trois énoncés de réaction ont été publiés en décembre 2023 pour répondre aux évaluations du COSEPAC reçues en octobre 2023.

³ Moore, A., Cyr, A. et Findlay, S. (2016). Les changements de statut du COSEPAC reflètent-ils les changements de statut biologique des espèces? Rapport au Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), 10 p.

Figure 4. Énoncés de réaction aux évaluations du COSEPAC, décembre 2023



3.1.3 Consultations publiques

Les consultations publiques permettent au ministre de mieux comprendre les éventuelles incidences sociales et économiques des changements possibles à l'annexe 1 ainsi que les conséquences éventuelles de la décision d'ajouter ou non une espèce à la liste. L'information recueillie durant les consultations est utilisée pour éclairer les recommandations du ministre à l'intention du gouverneur en conseil concernant les modifications à l'annexe 1 de la LEP.

En 2023, ECCC a mené des consultations sur un total de 13 espèces – pour lesquelles le COSEPAC avait fait parvenir des évaluations de la situation – dans le cadre de la [Consultation sur la modification de la liste des espèces de la Loi sur les espèces en péril : espèces terrestres, décembre 2023](#) [lot 21] :

- chauve-souris rousse de l'Est;
- chauve-souris cendrée;
- chauve-souris argentée;
- polystic de Californie;
- marah d'Orégon;
- hétérodermie squamuleuse;
- gomphe riverain;
- aster du golfe Saint-Laurent;
- porte-queue cendré (population de l'Okanagan et de la Similkameen);
- carex tumulicole;
- abronie à petites fleurs;
- engoulevent bois pourri;
- grand héron.

En 2023, le MPO a effectué des consultations pour dix espèces aquatiques qui avaient été évaluées comme étant « en péril » par le COSEPAC et qui étaient admissibles pour inscription à l'annexe 1 :

- requin taupe bleu (population de l'Atlantique);
- dard de sable (population du lac West);
- lamproie argentée (populations de la rivière Saskatchewan et du fleuve Nelson);
- saumon rouge (population Sakinaw);
- saumon chinook (population de l'Okanagan);
- phoque annelé;
- grosse poule de mer;
- marsouin commun (population de l'Atlantique Nord-Ouest);
- béluga (population de l'est du Haut-Arctique et de la baie de Baffin);
- baleine grise (population de l'Atlantique).

Dans le but d'aider à parachever les conseils relatifs à l'inscription, le MPO a également effectué des vérifications de consultations pour 23 espèces aquatiques pour lesquelles des consultations avaient déjà eu lieu concernant leur ajout possible à l'annexe 1 de la LEP. Ces vérifications ont permis aux intervenants et aux autres parties intéressées de confirmer leurs positions antérieures ou de présenter de nouveaux renseignements.

3.1.4 Inscription d'espèces en péril

Trois décrets d'inscription ont été publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* en 2023 :


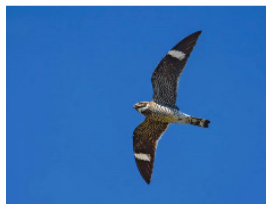
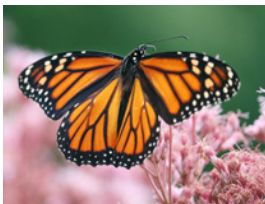
- [*Décret modifiant l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril : DORS/2023 16*](#) pour le caribou de Peary et 12 autres espèces terrestres (15 février 2023);
- [*Décret modifiant l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril : DORS/2023 17*](#) pour le Faucon pèlerin anatum/tundrius et 16 autres espèces terrestres (15 février 2023);
- [*Décret modifiant l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril : DORS/2023 263*](#) pour le monarque et deux autres espèces terrestres (20 décembre 2023).

Tableau 1. Espèces ajoutées à l'annexe 1 en 2023

| Préoccupante | Menacée | En voie de disparition | Disparue du pays | Retirée de la liste | Total |
|---|---|---|------------------------------|--|-------------------|
| + 4 espèces <ul style="list-style-type: none"> • Bourdon américain • Scolie dorée • Bruant à face noire • Bourdon de l'Ouest de la sous-espèce <i>mckayi</i> | + 5 espèces <ul style="list-style-type: none"> • Gérardie fausse pédiculaire • Gérardie jaune • Gesse littorale • Lobaie réticulée • Bourdon de l'Ouest de la sous-espèce <i>occidentalis</i> | + 14 espèces <ul style="list-style-type: none"> • Daltonie faux-splachne • Séligérie de Carey • Trichostome à feuilles recourbées • Castilléjie grêle • Hespérochiron nain • Isoète du Columbia • Valériane ciliée • Gérardie de Virginie • Polyspire rayé • Hespérie tachetée (population boréale) • Hespérie tachetée (population des plaines des Grands Lacs) • Coccinelle à neuf points • Hémileucin de Nuttall • Hespérie du Colorado | Aucune espèce ajoutée | - 1 espèce <ul style="list-style-type: none"> • Faucon pèlerin | 23 espèces |

Les décrets ont aussi reclassé cinq espèces dans une catégorie de risque moins élevé et trois espèces dans une catégorie de risque plus élevé.

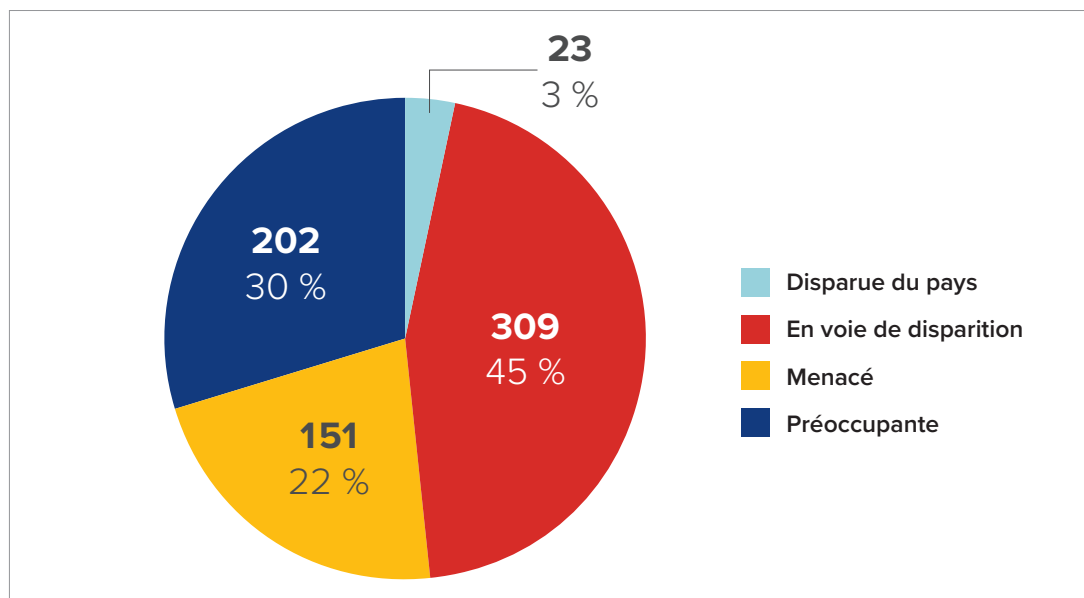
Tableau 2. Espèces qui ont été reclassées en 2023

| Espèces reclassées dans une catégorie de risque moins élevé | | | | |
|---|---|--|--|--|
| D'en voie de disparition à préoccupante | D'en voie de disparition à menacée | De menacée à préoccupante | | |
|  <p>Lézard à petites cornes majeur (<i>Phrynosoma hernandesii</i>) Photo : Shelley Pruss</p> |  <p>Caribou de Peary (<i>Rangifer tarandus pearyi</i>)</p> |  <p>Hydraste du Canada (<i>Hydrastis canadensis</i>) Photo : Paul Catling</p> |  <p>Engoulevent d'Amérique (<i>Chordeiles minor</i>)</p> |  <p>Moucherolle à côtés olive (<i>Contopus cooperi</i>)</p> |
| Espèces reclassées dans une catégorie de risque plus élevé | | | | |
| De préoccupante à en voie de disparition | | De préoccupante à menacée | | |
|  <p>Monarque</p> | |  <p>Frêne bleu (<i>Fraxinus quadrangulata</i>) Photo : Sean Fox</p> |  <p>Couleuvre agile à ventre jaune de l'Ouest (<i>Coluber constrictor</i>) Photo : University College of the Cariboo</p> | |

3.2 Statut des espèces en péril

En date du 31 décembre 2023, l'annexe 1 comprenait 662 espèces au total.

Figure 5. Nombre d'espèces inscrites à l'annexe 1 par catégorie de risque, en date du 31 décembre 2023



4. Suivi

Le suivi des espèces sauvages fournit de l'information sur les tendances en matière de répartition, d'abondance et de population, qui sont aussi les paramètres clés du programme d'évaluation du COSEPAC. Il constitue le fondement scientifique de tous les aspects du programme des espèces en péril, de l'évaluation à la planification du rétablissement, en passant par la mise en œuvre des mesures de conservation et l'évaluation de l'efficacité de celles-ci.

ECCC exécute et gère de nombreux programmes de suivi axés spécifiquement sur les espèces en péril. Certains de ces programmes portent principalement sur la description de l'habitat essentiel, notamment la quantification de la zone d'occupation, de l'abondance, de la productivité et/ou des indices de reproduction à d'importants sites et/ou habitats de reproduction ou d'alimentation. D'autres programmes portent sur : l'élaboration de méthodes de relevés fondées sur l'ADN environnemental (ADNe) pour faciliter le suivi des populations canadiennes; la production de renseignements sur la situation et les tendances d'espèces de faible densité ou localement réparties qui ne sont pas suivies autrement par des relevés normalisés à grande échelle; la description des menaces qui pèsent sur les populations; l'évaluation des effets des activités de gestion sur les espèces en péril et leur habitat. Ces programmes sont conçus pour combler des lacunes bien précises dans les connaissances nécessaires à la production des documents de rétablissement, ou pour répondre aux besoins du programme des espèces en péril.



Point de mire : Incidence écologique du bison des bois



Bison des bois
Photo : Troy Ellsworth

En 2023, ECCC a dirigé un projet de suivi en collaboration visant à évaluer l'incidence écologique de la réintroduction du bison des bois, une espèce en péril, sur les vestiges de prairies béringiennes au Yukon. Les régions d'Aishihik et de Kluane sont parsemées de petites prairies anciennes, qui abritent de nombreuses espèces de plantes rares. Le bison des bois a récemment été réintroduit dans ces régions pour aider au rétablissement de ses populations.

Des biologistes des Premières Nations et du territoire ont soulevé des préoccupations concernant le pâturage des bisons dans ces zones sensibles, qui pourrait endommager les plantes. Dans le but de déterminer si ces plantes rares ont besoin d'une protection supplémentaire, une expérience a été mise en place afin de surveiller leur état de santé à la fois dans des zones clôturées pour exclure les bisons et dans des zones où les bisons pouvaient se déplacer et pâturer librement. Les résultats de cette expérience de suivi en collaboration sont actuellement pris en compte pour mettre en œuvre et orienter le programme national de rétablissement de l'espèce, désigner l'habitat essentiel de celle-ci et éclairer la gestion locale de la harde d'Aishihik. Cette expérience montre également que le rétablissement d'une espèce peut souvent s'avérer une entreprise complexe, car les mesures prises au profit de cette espèce pourraient avoir des répercussions négatives sur d'autres espèces.

ECCC gère et coordonne des programmes de suivi à l'échelle nationale visant l'ensemble des espèces d'oiseaux migrateurs au Canada, de même que des programmes régionaux visant d'autres espèces en péril particulières. Le [Relevé des oiseaux nicheurs de l'Amérique du Nord](#) sert de base au suivi de la situation de la plupart des espèces d'oiseaux terrestres au Canada et aux États-Unis. Les données de ce relevé jouent un rôle déterminant dans la détection de grands déclin des populations d'oiseaux forestiers, d'oiseaux de prairie et d'oiseaux insectivores aériens, et contribuent à de nombreuses évaluations de la situation par le COSEPAC. Le relevé fournit des données et des renseignements importants, qui contribuent à tous les aspects du cycle de la LEP, de l'évaluation à la planification du rétablissement en passant par la surveillance de l'efficacité des mesures de conservation.

Les atlas des oiseaux nicheurs contribuent aussi à l'évaluation et à la conservation des espèces en péril grâce à des données détaillées sur la répartition et l'abondance de toutes les espèces d'oiseaux dans une région. En 2023, des atlas des oiseaux nicheurs étaient en cours de préparation à Terre-Neuve et en Ontario, mobilisant des centaines de bénévoles. Les données de ces atlas sont rendues accessibles au public par l'entremise de la plateforme de données [NatureCounts](#), qui est hébergée par Oiseaux Canada.

Parcs Canada effectue le suivi de plusieurs indicateurs liés aux écosystèmes et de plusieurs espèces en péril dans les lieux qu'il administre. En 2023, Parcs Canada a continué le suivi des progrès vers la réalisation des mesures et l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition propres à chaque site, qui sont décrits dans ses plans d'action visant des espèces multiples. Parcs Canada a réalisé des progrès démontrables; l'Agence est en voie d'achever 85 % des mesures de rétablissement définies dans les plans d'action actuels.

Voici quelques exemples de projets de suivi qui ont eu lieu en 2023 :

- Le suivi continu de couples nicheurs de la Chevêche des terriers et de jeunes élevés avec succès jusqu'à l'envol dans les colonies de chiens de prairie du parc national des Prairies. Ce suivi permet de mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte d'un objectif en matière de population et de répartition propre au site, qui est de maintenir de 20 à 40 couples nicheurs dans les colonies de chiens de prairie du parc. En 2023, on dénombrait plus de 40 couples, un nombre dépassant l'objectif fixé.
- Le [Suivi par radiotélémesure](#) de cinq couleuvres ratières grises a permis au personnel du parc national des Mille-Îles de repérer un nouveau gîte d'hibernation dans le parc; le gîte est maintenant protégé et continuera de faire l'objet d'un suivi. De précieuses données sur les déplacements et l'utilisation de l'habitat ont été recueillies au moyen du suivi hebdomadaire des couleuvres ratières grises, effectué à partir du printemps 2022. Le projet s'est terminé avec succès après le retrait des émetteurs en 2023.



Couleuvre ratière grise

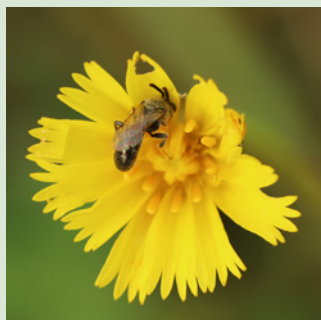
Point de mire : Recherche et suivi en collaboration sur les espèces en péril dans la réserve de parc national de l'Île-de-Sable

L'Île-de-Sable est séparée de la partie continentale du Canada depuis plus de 10 000 ans. De nombreuses espèces, dont l'halicte de l'Île-de-Sable, une espèce endémique de l'île, se sont adaptées à ce milieu accidenté, formé de dunes océaniques. Parcs Canada, en consultation avec le Bureau de négociation Kwilmu'kw Maw-klusuaqn (KMKNO), la Première Nation de Sipeknekatik et la Première Nation de Millbrook, a élaboré un programme de rétablissement et un plan d'action pour cette espèce menacée peu connue. Ces documents de rétablissement visent à combler les principales lacunes en matière de connaissances sur l'halicte de l'Île-de-Sable afin d'assurer sa protection à l'avenir.

La réserve de parc national de l'Île-de-Sable fait partie du territoire traditionnel non cédé des Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse. Parcs Canada a aussi élaboré un programme de recherche et de suivi pour cette espèce pollinisatrice indigène en collaboration avec les Gardiens de la Terre (Earth Keepers) des Mi'kmaq, au moyen d'une approche à double optique.

L'halicte de l'Île-de-Sable est une espèce minuscule difficile à étudier, mais, grâce à l'aide de Gardiens de la Terre des Mi'kmaq et de chercheurs de l'Université Brock, des nids d'halictes ont été trouvés à plusieurs endroits sur l'île. Les données recueillies ont révélé d'importants indices sur la structure sociale et la biologie de la nidification de l'espèce.

Cette collaboration offre une occasion inestimable de faire des progrès, notamment grâce au rétablissement de liens avec la terre, au renforcement des relations et à la mise en place d'une approche d'intendance collaborative sur cette île spéciale de l'Atlantique.



Halicte de l'Île-de-Sable femelle



Les Gardiens de la Terre des Mi'kmaq ont aménagé des parcelles de recherche



Les rondelles marquent l'emplacement des nids d'abeilles

En 2023, le MPO a continué les projets de recherche et de suivi en cours sur les espèces inscrites à la LEP et celles évaluées par le COSEPAC. Le suivi des espèces en péril dans les régions du MPO se poursuit, dans la mesure du possible, sur une base prioritaire.

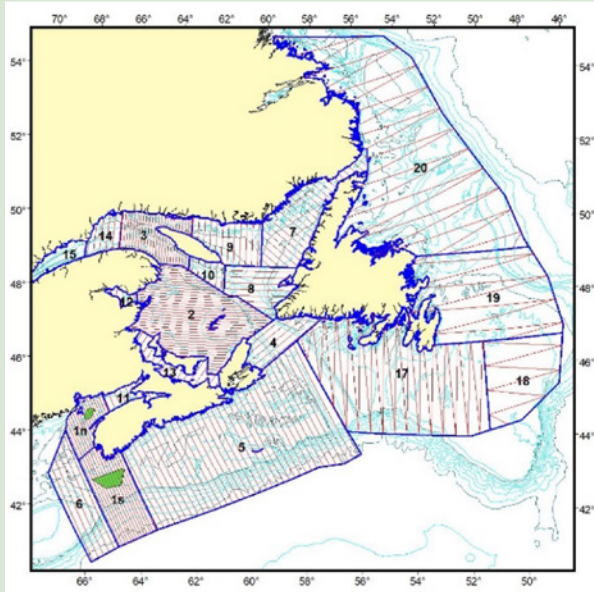
Le financement accordé au MPO pour continuer la lutte contre les menaces d'origine humaine pesant sur trois espèces de baleines en voie de disparition (la baleine noire de l'Atlantique Nord [BNAN], l'épaulard résident du Sud [ERS] et le béluga du Saint-Laurent [BSL]) a été renouvelé en 2023. Au cours des six dernières années, y compris en 2023, le Secteur des sciences du MPO a effectué un relevé annuel systématique de plusieurs espèces dans les eaux de l'est du Canada, en mettant l'accent sur la baleine noire de l'Atlantique Nord (BNAN). La zone de relevé englobe 20 strates dans les eaux de l'est du Canada et le plateau néo écossais, les zones autour de Terre-Neuve étant couvertes une année sur deux. En 2023, le Secteur des sciences du MPO a effectué des relevés dans le golfe du Saint-Laurent et les zones autour de Terre-Neuve. Pendant les périodes d'abondance maximale, il y avait jusqu'à trois avions dans les airs pour effectuer le relevé systématique et appuyer les mesures dynamiques de gestion de la pêche mises en œuvre dans la zone pour protéger la BNAN et éviter les enchevêtrements et les collisions avec les navires. Le MPO a effectué 487 vols, pour un total de 1 294 heures et 49 minutes de surveillance en 2023. Ainsi, 224 observations (289 baleines, y compris les doublons) ont pu être réalisées.



Baleine noire de l'Atlantique Nord

Point de mire : Une nouvelle technologie accroît les connaissances sur les baleines dans l'Atlantique

Il y a environ 336 BNAN dans le monde. Le MPO dirige l'identification des [BNAN dans les eaux canadiennes](#) et, en 2023, 138 individus ont été identifiés pour la première fois à partir d'images de surveillance aérienne.



Carte : Plan de surveillance aérienne systématique pour le relevé plurispécifique annuel dans l'est du Canada.

Photos : Gros plan de planeurs et du déploiement de planeurs à partir du NGCC Perley.

Source : Équipe du Whale Acoustic Slocum Program (programme de détection acoustique de baleines au moyen de planeurs Slocum) du Secteur des sciences du MPO.

En plus d'utiliser la surveillance aérienne, le MPO effectue le suivi de la BNAN au moyen de technologies acoustiques, qui comprennent notamment des plateformes fixes et mobiles. En 2023, le MPO disposait d'un total de neuf bouées fixes spécialement munies d'hydrophones dans le golfe du Saint-Laurent, soit une de plus qu'en 2022. Ensemble, ces bouées ont enregistré un total de 2018 détections de BNAN en temps quasi réel. Le MPO a également lancé un nouveau programme utilisant des dispositifs sous-marins mobiles autonomes, appelés planeurs, pour détecter les baleines. Quatre missions ont été effectuées en 2023 dans les eaux de l'est du Canada dans le cadre du programme de planeurs.

En 2023, en plus de la surveillance pour détecter la BNAN, le MPO a dirigé des activités de recherche et de suivi visant à mieux comprendre les menaces pesant sur le rétablissement du béluga du Saint-Laurent (BSL) et de l'épaulard résident du Sud (ERS). Notamment, une réunion d'examen national par les pairs a été tenue pour revoir la taille et les tendances de la population de BSL déterminées pour 2022, la population étant estimée à 1 850 individus, près du double de ce qui avait été estimé en 2012. Cette augmentation est attribuable à l'amélioration des méthodes d'estimation de la taille de la population, qui a également permis de mieux comprendre les tendances de la population selon l'âge et le sexe.

5. Mesures de protection et de rétablissement des espèces en péril

Lorsqu'une espèce sauvage est inscrite à la liste des espèces en péril, des mesures visant à assurer [sa protection et son rétablissement](#) sont mises en œuvre. Aux termes de la LEP, les ministres compétents sont tenus de préparer des programmes de rétablissement et des plans d'action pour les espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées, et des plans de gestion pour les espèces préoccupantes. Des rapports de mise en œuvre sont également requis aux termes de la LEP pour fournir de l'information sur les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs établis dans le programme de rétablissement ou le plan de gestion d'une espèce ou sur les progrès réalisés concernant la mise en œuvre des mesures proposées dans un plan d'action.



Blaireau d'Amérique

ECCC, Parcs Canada et le MPO ont continué de remplir leurs engagements conformément aux [recommandations formulées par le commissaire à l'environnement et au développement durable](#) (CEDD) pour combler les lacunes dans la mise en œuvre de la LEP et poursuivre leur participation active à une évaluation appuyant la gestion des activités relatives aux espèces en péril.

Parcs Canada prend des mesures de rétablissement sur le terrain en collaboration avec des communautés autochtones, des partenaires et d'autres intervenants. En 2023, Parcs Canada a réalisé des progrès démontrables; l'Agence est en voie d'achever 85 % des mesures de rétablissement définies dans les plans d'action actuels visant des espèces multiples. De plus, Parcs Canada a progressé dans l'élaboration de 14 plans d'action visant des espèces multiples, qui tiennent compte des possibilités de conservation dirigée par les Autochtones, de la conservation à l'échelle du paysage, de la connectivité écologique et des mesures adaptées au climat.

Tableau 3. Nombre de rapports publiés en 2023

| Ministère compétent | Programmes de rétablissement | | Plans d'action | | Plans de gestion | | Rapports sur la mise en œuvre |
|---|------------------------------|-------------|----------------|-------------|------------------|-------------|-------------------------------|
| | Version finale | Proposition | Version finale | Proposition | Version finale | Proposition | |
| Environnement et Changement climatique Canada | 7 | 7 | Aucun | Aucun | 13 | 4 | Aucun |
| Parcs Canada | Aucun | Aucun | Aucun | Aucun | Aucun | Aucun | 5 |
| Pêches et Océans Canada | 2 | Aucun | Aucun | 1 | 2 | 4 | 15 |

5.1 Programmes de rétablissement



L'élaboration des programmes de rétablissement pour les espèces inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées se fait selon les étapes suivantes :

1. recensement des menaces qui pèsent sur l'espèce et son habitat;
2. établissement des objectifs en matière de population et de répartition pour l'espèce;
3. désignation de l'habitat essentiel, dans la mesure du possible.

Tableau 4. Espèces pour lesquelles un programme de rétablissement a été publié en 2023

| Ministère compétent | Programme de rétablissement, version finale | Programme de rétablissement, proposition | Rapport sur la mise en œuvre |
|---|---|---|--|
| Environnement et Changement climatique Canada | <ul style="list-style-type: none"> • Guillemot marbré^{a, b, c} • Martinet ramoneur^{a, c} • Patère de Pennsylvanie • Nécrophore d'Amérique • Blaireau d'Amérique de la sous-espèce <i>jeffersonii</i>, population de l'Ouest^c • Blaireau d'Amérique de la sous-espèce <i>jeffersonii</i>, population de l'Est^{a, b, c} • Anzie mousse noire^{a, b, c} | <ul style="list-style-type: none"> • Chouette tachetée de la sous-espèce <i>caurina</i>^{a, b, c} • Paruline hochequeue^{a, c} • Salamandre de Jefferson^{b, c} • <i>Ambystoma</i> unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson)^c • Salamandre à petite bouche^{b, c} • <i>Ambystoma</i> unisexué (population dépendante de la salamandre à petite bouche)^c • Hémileucin de Nuttall^c | Aucun |
| Parcs Canada | Aucun | Aucun | <ul style="list-style-type: none"> • Putois d'Amérique • Oponce de l'Est |

| Ministère compétent | Programme de rétablissement, version finale | Programme de rétablissement, proposition | Rapport sur la mise en œuvre |
|-------------------------|---|--|--|
| Pêches et Océans Canada | <ul style="list-style-type: none"> • Pholade tronquée^c • Esturgeon blanc (populations du cours supérieur du fleuve Fraser, du cours supérieur du fleuve Columbia, du cours supérieur de la rivière Kootenay et de la rivière Nechako) (modification)^{a, b, c} | Aucun | <ul style="list-style-type: none"> • Chabot de la chaîne côtière (population Cultus) • Sucet de lac^{a, b} • Chat fou du Nord • Épinoche à trois épines lenticule du lac Misty • Épinoche à trois épines lotique du lac Misty • Baleine noire du Pacifique Nord • Naseux moucheté • Esturgeon blanc (populations du cours supérieur du fleuve Fraser, du cours supérieur du fleuve Columbia, du cours supérieur de la rivière Kootenay et de la rivière Nechako)^a |

a. Parcs Canada est aussi un organisme compétent pour cette espèce, puisque celle-ci est présente sur les terres ou dans les eaux qu'il administre. Il a donc contribué à l'élaboration du programme de rétablissement.

b. Programme de rétablissement et/ou plan d'action modifié.

c. Programmes de rétablissement désignant de l'habitat essentiel.

Les ministères compétents continuent de travailler à la production de documents dans le respect des délais et travaillent à la publication des programmes de rétablissement et des rapports de mise en œuvre qui sont en retard. ECCC accuse un retard dans la publication de 23 programmes de rétablissement et dans la publication de 218 rapports de mise en œuvre relatifs à des programmes de rétablissement actifs. Parcs Canada n'accuse aucun retard en ce qui concerne les programmes de rétablissement; toutefois, l'Agence accuse un retard dans la publication de deux rapports de mise en œuvre relatifs à des programmes de rétablissement. Le MPO, pour sa part, accuse un retard dans la publication de 7 programmes de rétablissement et de 16 rapports de mise en œuvre relatifs à des programmes de rétablissement.

5.2 Plans d'action

Un plan d'action expose les mesures de conservation à prendre pour lutter contre les menaces qui pèsent sur l'espèce et atteindre les objectifs en matière de population et de répartition définis dans le programme de rétablissement. Il peut comprendre la désignation d'habitat essentiel, dans la mesure du possible, selon la meilleure information accessible et conformément au programme de rétablissement.

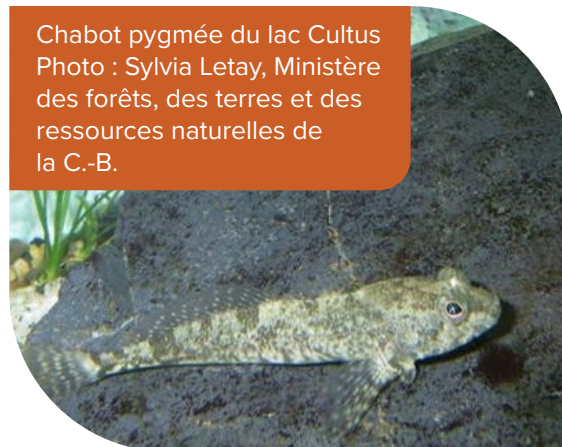


Tableau 5. Espèces pour lesquelles un plan d'action a été publié en 2023

| Le ministère compétent principal | Plan d'action, version finale | Plan d'action, proposition | Rapport sur la mise en œuvre ^b |
|---|-------------------------------|--|--|
| Environnement et Changement climatique Canada | Aucun | Aucun | Aucun |
| Parcs Canada | Aucun | Aucun | <ul style="list-style-type: none"> Parc national du Canada des Lacs Waterton et lieu historique national du Canada du Ranch Bar U Réserve de parc national du Canada Pacific Rim Réserve de parc national des Îles Gulf |
| Pêches et Océans Canada | Aucun | <ul style="list-style-type: none"> Esturgeon blanc (populations du cours supérieur du fleuve Fraser, du cours supérieur du fleuve Columbia, du cours supérieur de la rivière Kootenay et de la rivière Nechako)^a | <ul style="list-style-type: none"> Chabot pygmé/pygmée (aussi connu sous le nom de chabot de la chaîne côtière, population Cultus) (programme de rétablissement-plan d'action) |

a. Parcs Canada est aussi un organisme compétent pour cette espèce, puisque celle-ci est présente sur les terres ou dans les eaux que l'Agence administre. Celle-ci a donc contribué à l'élaboration du plan d'action.

b. Parcs Canada établit des objectifs en matière de population et de répartition propres à chaque site pour la portion des espèces présentes dans un parc national. Ces objectifs sont compatibles avec les objectifs nationaux en matière de population et de répartition des espèces visées, tels qu'ils sont définis dans un programme de rétablissement.

Les ministères compétents continuent de travailler à la production de documents dans le respect des délais et travaillent à la publication des plans d'action et des rapports de mise en œuvre qui sont en retard. ECCC accuse un retard dans la publication d'un plan d'action dans le cas de 199 espèces et dans la publication de 21 rapports de mise en œuvre relatifs à des plans d'action. Parcs Canada n'accuse aucun retard en ce qui concerne les plans d'action et les rapports de mise en œuvre connexes. Le MPO accuse un retard dans la publication d'un plan d'action dans le cas de 19 espèces et dans la publication de 10 rapports de mise en œuvre relatifs à des plans d'action.

En 2023, Parcs Canada a progressé dans l'élaboration de 14 plans d'action visant plusieurs espèces, qui tiennent compte des possibilités de conservation dirigée par les Autochtones, de conservation à l'échelle du paysage, de connectivité écologique et de mesures adaptées au climat.

5.3 Plans de gestion

Un plan de gestion se distingue d'un programme de rétablissement et d'un plan d'action par le fait qu'il fixe des mesures de conservation visant à empêcher qu'une espèce préoccupante ne devienne une espèce menacée ou en voie de disparition et qu'il ne désigne pas d'habitat essentiel. Au besoin, les plans de gestion peuvent être préparés pour de multiples espèces à l'échelle d'un écosystème ou d'un paysage.



Phalarope à bec étroit
Photo : © Jukka Jantunen

Tableau 6. Espèces pour lesquelles un plan de gestion a été publié en 2023

| Le ministère compétent principal | Plan de gestion, version finale | Plan de gestion, proposition | Rapport sur la mise en œuvre |
|---|---|---|--|
| Environnement et Changement climatique Canada | <ul style="list-style-type: none"> • Phalarope à bec étroit^a • Mouche tachinide des dunes^a • Podistère du Yukon • Limace de Haida Gwaii^a • Limace à grand manteau^a • Limace pygmée • Limace gainée • Buchloé faux-dactyle • Carex des sables^a • Saxifrage à épis • Bourdon terricole^a • Pica à collier^a • Iris lacustre^a | <ul style="list-style-type: none"> • Scinque des Prairies • Salamandre tigrée de l'Ouest (population boréale et des Prairies)^a • Pioui de l'Est^a • Chardon de Pitcher^a | Aucun |
| Parcs Canada | Aucun | Aucun | Aucun |
| Pêches et Océans Canada | <ul style="list-style-type: none"> • Mulette feuille d'érable (population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) • Villeuse irisée • Ligumie pointue^a | <ul style="list-style-type: none"> • Mulette feuille d'érable (population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) • Villeuse irisée • Crapet du Nord (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent)^a • Ligumie pointue^a • Lamproie argentée (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent)^a | <ul style="list-style-type: none"> • Baleine grise (population du Pacifique Nord-Est)^a • Kiyi du secteur supérieur des Grands Lacs^a • Sébastolobe à longues épines • Sébaste à œil épineux du type I • Sébaste à œil épineux du type II • Loutre de mer^a • Truite fardée versant de l'ouest (population de la Colombie-Britannique)^a • Gonidée des Rocheuses^a |

a. Parcs Canada est aussi un organisme compétent pour cette espèce, puisque celle-ci est présente sur les terres ou dans les eaux que l'Agence administre. Celle-ci a donc contribué à l'élaboration du plan de gestion.

Les ministères compétents continuent de travailler à la production de documents dans le respect des délais et travaillent à la publication des plans de gestion et des rapports de mise en œuvre qui sont en retard. ECCC accuse un retard dans la publication d'un plan de gestion dans le cas de 11 espèces et dans la publication de 59 rapports de mise en œuvre relatifs à des plans de gestion. Parcs Canada n'accuse aucun retard en ce qui concerne les plans de gestion et les rapports de mise en œuvre connexes. Le MPO, pour sa part, accuse un retard dans la publication d'un plan de gestion dans le cas de 9 espèces et d'un rapport de mise en œuvre relatif au plan de gestion dans le cas de 15 espèces.

5.4 Indicateur des tendances des populations d'espèces en péril

Au Canada, certaines espèces qui ont connu un déclin de leur population ou qui sont naturellement rares sont en danger de disparition. Des mesures de rétablissement ou de gestion sont mises en œuvre pour la protection des espèces désignées comme étant en péril. La réussite du rétablissement ou de la gestion d'une espèce en péril peut être un processus à long terme comportant diverses mesures pour freiner ou renverser le déclin de l'espèce, et ainsi augmenter ses chances de persister à l'état sauvage.

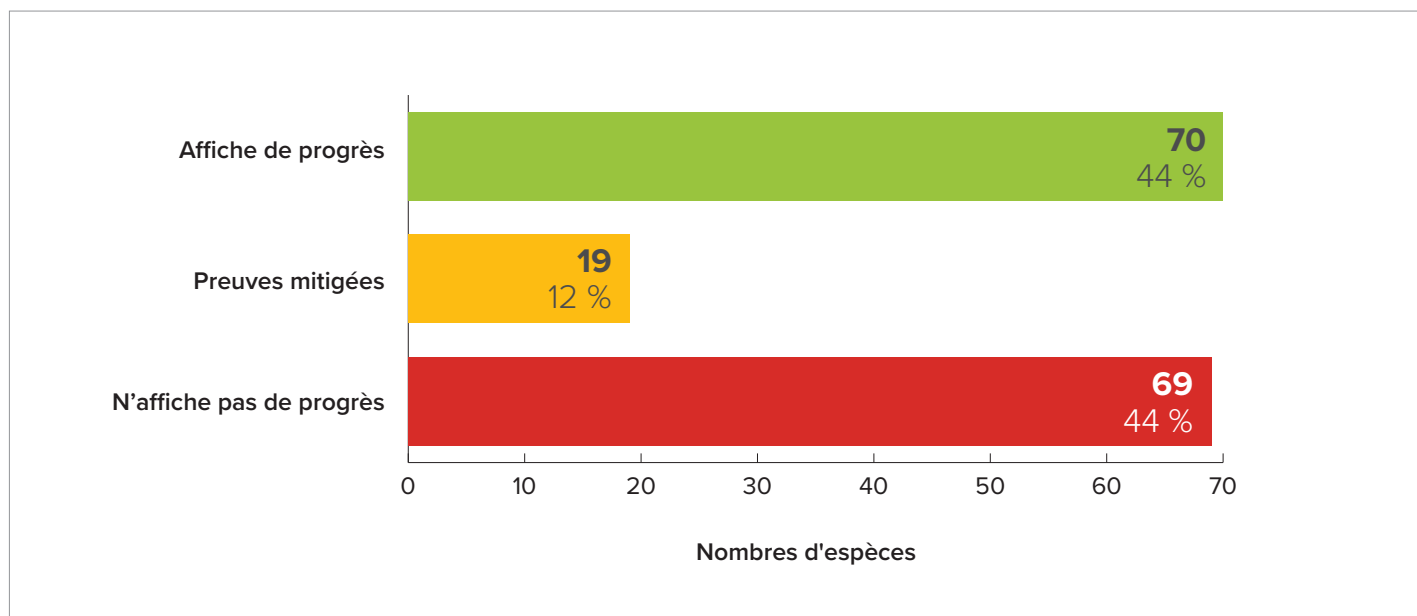
L'[indicateur Tendances des populations d'espèces en péril](#) fournit une évaluation préliminaire pour déterminer si les tendances de la population (les effectifs) et de la répartition (la façon dont les effectifs sont répartis) des espèces en péril inscrites s'alignent sur les objectifs de rétablissement ou de gestion.

Pour pouvoir évaluer si la situation d'une espèce en péril progresse vers l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition, deux conditions doivent être remplies :

- un programme de rétablissement ou un plan de gestion a été publié dans le Registre public des espèces en péril;
- l'espèce a été réévaluée par le COSEPAC ou un rapport sur les progrès de la mise en œuvre du rétablissement a été produit.

En mai 2023, 279 espèces remplissaient les deux conditions pour cette évaluation. Parmi celles-ci, il y en a 12 pour lesquelles le rétablissement est considéré comme étant non réalisable; 17 pour lesquelles aucun objectif en matière de population et de répartition n'a été défini dans le programme de rétablissement ou le plan de gestion qui porte sur elles; et 92 pour lesquelles la réévaluation ou le rapport sur les progrès de la mise en œuvre du rétablissement ne contient pas suffisamment d'information pour déterminer les tendances en matière de population et de répartition. Par conséquent, les résultats sont fondés sur les 158 espèces restantes.

Figure 6. Progrès vers l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition pour les espèces en péril, mai 2023



Remarques : La catégorie « preuves mitigées » comprend les espèces pour lesquelles certaines données laissent croire à des tendances positives, mais qui montrent aussi des signes de déclin.

Source : Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada, Parcs Canada et le Secrétariat du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (2023).

Les résultats doivent être interprétés avec prudence, car il faut parfois plusieurs années pour que la situation d'une espèce progresse vers l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition. Ainsi, les résultats ne doivent pas être interprétés comme une mesure du succès du rétablissement ou du maintien des espèces tant qu'il ne s'est pas écoulé suffisamment de temps pour permettre aux espèces de réagir aux mesures prises et pour qu'assez d'information ait été recueillie afin d'évaluer le rétablissement.

5.5 Descriptions de l'habitat essentiel

L'habitat essentiel est l'habitat nécessaire à l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition établis pour favoriser le rétablissement et/ou la survie des espèces inscrites au Canada, et qui est désigné comme tel dans un programme de rétablissement ou un plan d'action. En 2023, huit descriptions de l'habitat essentiel ont été publiées dans la *Gazette du Canada*. Le gouvernement fédéral est responsable de la protection de l'habitat essentiel de toutes les espèces sur le territoire domaniale.



Martinet de cheminée
Photo :
Dominic Sherony
[Licence](#)

Tableau 7. Avis sur les descriptions de l'habitat essentiel publiés dans la Partie I de la *Gazette du Canada* en 2023

| Ministère compétent | Espèces pour lesquelles des avis ont été publiés |
|---|---|
| Environnement et Changement climatique Canada | <ul style="list-style-type: none"> • Blaireau d'Amérique de la sous-espèce <i>jeffersonii</i>, population de l'Ouest (réserve nationale de faune Vaseux Bighorn et refuge d'oiseaux du lac Vaseux) • Blaireau d'Amérique de la sous-espèce <i>jeffersonii</i>, population de l'Est (réserve nationale de faune Columbia) • Hirondelle de rivage (zone de protection marine de Basin Head)^a • Caribou, population boréale (réserve nationale de faune Edéhzhíe) • Guillemot marbré (refuge d'oiseaux de Shoal-Harbour) |
| Parcs Canada | <ul style="list-style-type: none"> • Anzie mousse noire (parc national Kejimikujik) • Blaireau d'Amérique de la sous-espèce <i>jeffersonii</i>, populations de l'Ouest et de l'Est (parc national Kootenay) • Martinet ramoneur (parc national du Mont-Riding) • Paruline à ailes dorées (parc national des Mille-Îles) • Perceur du ptéléa (parc national de la Pointe-Pelée) |
| Pêches et Océans Canada | Aucun |

a. Le MPO a contribué à la publication de la description de l'habitat essentiel.

En 2023, ECCC a publié le [Rapport d'étape sur les mesures prises pour la protection de l'habitat essentiel des espèces en péril au Canada \(avril 2022 à septembre 2022\)](#), le [Rapport d'étape sur les mesures prises pour la protection de l'habitat essentiel des espèces en péril au Canada \(octobre 2022 à mars 2023\)](#), et le [Rapport d'étape sur les mesures prises pour la protection de l'habitat essentiel des espèces en péril au Canada \(avril 2023 à septembre 2023\)](#).

La [Carte des espèces aquatiques en péril](#) du MPO est accessible en ligne pour faciliter la planification de projets visant à protéger l'habitat essentiel.

5.6 Activités de rétablissement

Les plans d'action et les plans de gestion proposent diverses mesures qui peuvent contribuer au rétablissement d'espèces en péril ainsi qu'à la remise en état et à l'amélioration d'écosystèmes partout au Canada. Bon nombre de ces mesures sont prises ou financées par ECCC, Parcs Canada et le MPO. Les points saillants des projets qui se sont déroulés ou se sont poursuivis en 2023 sont décrits ci dessous.

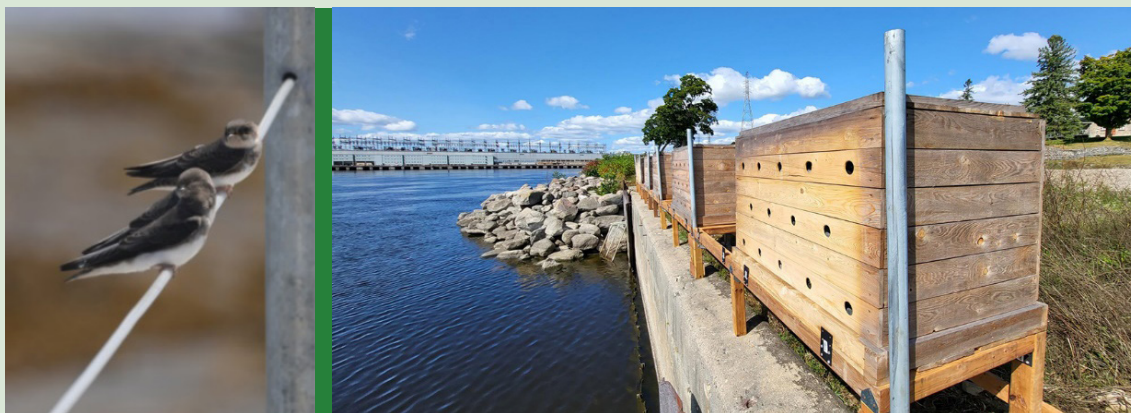
En 2023-2024, Parcs Canada a mis en œuvre des mesures de rétablissement sur les terres et dans les eaux qui relèvent de sa responsabilité et aux abords de celles-ci, notamment des activités de recherche, de remise en état ainsi que de sensibilisation et d'éducation auprès de la population. Parcs Canada a investi dans la réalisation de plus de 23 projets en partenariat avec des organisations non gouvernementales, des établissements d'enseignement, des citoyens et des communautés autochtones, notamment :



Chien de Prairie

- Pour le rétablissement d'espèces de reptiles en péril à l'intérieur et à proximité de trois parcs nationaux du centre et de l'est de l'Ontario :
 - en tirant parti du succès des travaux antérieurs axés sur la réduction de la mortalité routière des reptiles au parc national de la Péninsule-Bruce;
 - en élargissant la portée géographique des mesures de rétablissement pour inclure le parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne et le parc national des Mille-Îles;
 - en travaillant avec des partenaires du centre et de l'est de l'Ontario pour cerner les « points chauds » de mortalité routière et planifier des mesures d'atténuation dans l'ensemble du paysage;
 - en contribuant à la mise en place de l'[Ontario Turtle Conservation Network](#) sous la direction de l'Ontario Turtle Conservation Centre;
 - en protégeant les nids vulnérables et les œufs pendant l'incubation avec les partenaires et les citoyens scientifiques;
 - en sensibilisant la population aux menaces pesant sur les reptiles au moyen de diverses expositions et de contenu sur le site Web de l'Agence;
- Pour le rétablissement du chien de prairie dans le parc national des Prairies :
 - en luttant contre la menace de la peste sylvatique, qui est l'une des principales menaces pesant sur la population de chiens de prairie;
 - en travaillant avec des partenaires gouvernementaux et universitaires pour accroître les connaissances sur la surveillance des maladies et les options de traitement;
 - en améliorant l'habitat du chien de prairie et d'autres espèces en péril grâce à diverses approches, y compris la gestion des espèces exotiques envahissantes.

Point de mire : Nichoirs à compartiments multiples pour l'Hirondelle de rivage



Photos : Hirondelles de rivage et des nichoirs à hirondelles de rivage

L'Hirondelle de rivage est une espèce dont la situation est très précaire au Canada et qui est désignée menacée en vertu de la LEP. Au cours des 40 dernières années, la population canadienne de l'espèce a connu un déclin de jusqu'à 98 %.

Pour réagir face à cette situation, à l'automne 2023, l'Unité de gestion des voies navigables du Québec de Parcs Canada – en collaboration avec Développement ornithologique Argenteuil et avec le soutien du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec par l'entremise du Programme Affluents Maritime du Fonds d'action Saint-Laurent (FASL) – et le gouvernement du Québec ont terminé l'installation de leur premier projet « Hirondelle de rivage » au lieu historique national du Canal-de-Carillon, à Saint-André-d'Argenteuil.

Le but du projet était d'établir une nouvelle colonie d'Hirondelles de rivage au bord de la rivière des Outaouais au moyen de nichoirs en bois. Avec l'aide de l'équipe des services techniques de l'Unité et d'experts en environnement, plusieurs nichoirs ont été installés sur la jetée, en aval du canal de Carillon. Chaque nichoir comporte plusieurs « tunnels » de nidification, ce qui permet l'établissement d'une colonie. Grâce à ces nouveaux nichoirs, Parcs Canada fait maintenant partie d'un réseau de près de 700 nichoirs et structures de nidification situés dans la municipalité régionale de comté d'Argenteuil et la grande région d'Argenteuil.

5.6.1 Programme d'intendance de l'habitat

Le [Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril](#) (PIH) du gouvernement du Canada a été établi en 2000. Ce programme de financement fondé sur les demandes est administré par ECCC (pour les espèces terrestres) et le MPO (pour les espèces aquatiques) et mis en œuvre à l'échelle régionale. Les projets financés par le PIH sont des projets présentés par des Canadiens, qui contribuent directement aux objectifs de rétablissement et aux objectifs en matière de population d'espèces en péril et empêchent que d'autres espèces ne deviennent préoccupantes sur le plan de la conservation. Les données disponibles les plus exhaustives sur le PIH à la fin de 2023 sont celles de l'exercice 2022-2023.

PIH pour les espèces terrestres en péril

En 2022-2023, ECCC a accordé un financement de 2 527 696 dollars à 49 nouveaux projets et un financement supplémentaire de 836 000 dollars à 18 projets déjà approuvés. Les fonds déjà approuvés au cours des dernières années pour 53 autres projets portent la contribution du PIH à un total de 6 408 570 dollars pour les 120 projets en cours durant l'exercice.

Ces projets, faisant intervenir 98 bénéficiaires distincts, ont contribué aux efforts de rétablissement des espèces terrestres en péril partout au Canada. Ils ont permis d'assurer la protection de 72 369 hectares de terres ainsi que la mise en valeur de 13 399 hectares de terres et de 18 kilomètres de littoral. De plus, ces projets ont obtenu des fonds supplémentaires atteignant un total de 13 811 582 dollars (en espèces et en contributions non financières), qui s'ajoutent aux 6,4 millions de dollars du PIH.

PIH pour les espèces aquatiques en péril

En 2022-2023, près de 4 millions de dollars ont été investis dans des projets pluriannuels nouveaux ou déjà approuvés dans le cadre du [PIH pour les espèces aquatiques en péril](#). Les investissements ont permis de soutenir une variété d'activités d'intendance partout au Canada et ont notamment conduit à la réalisation de 2 051 événements de sensibilisation, de 462 relevés ou inventaires de l'habitat ou d'espèces et d'activités d'amélioration de l'habitat, le tout avec la participation de 726 partenaires.

Projet du PIH : Évaluation de la population d'anguilles d'Amérique (*Anguilla rostrata*) dans le bassin versant de la rivière Rennie's



Photos : Employé procédant à l'échantillonnage biométrique; anguilles d'Amérique en « phase jaune » dans un vivier de réanimation; anguille d'Amérique munie d'une étiquette sur la lèvre.

Sikumiut Environmental Management Limited (SEM) a réalisé une étude de deux ans portant sur les trois stades vitaux en eau douce de l'anguille d'Amérique, dans un bassin versant urbain modifié par l'humain. Le projet visait à obtenir une estimation de la population d'anguilles d'Amérique dans le bassin versant de la rivière Rennie's, à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), et à se faire une meilleure idée du moment de la migration et de l'utilisation de divers types d'habitats afin de mieux protéger l'espèce.

Grâce à l'appui et au partenariat du Fluvarium, les données recueillies dans le cadre du projet ont été utilisées notamment pour améliorer l'exposition sur l'anguille d'Amérique au Fluvarium, ce qui a permis de renforcer l'intendance locale et de soutenir la sensibilisation et l'éducation du public. Le projet a permis d'obtenir une estimation de la population d'anguilles en « phase jaune » dans le bassin versant ainsi que des renseignements précieux, notamment sur l'activité des anguilles en fonction de divers phénomènes météorologiques, cycles lunaires et paramètres hydriques. SEM a également effectué le suivi de la migration des anguilles en « phase argentée ». On a ainsi pu obtenir un dénombrement de ces anguilles migrant de l'eau douce vers l'océan par le goulet Quidi Vidi et les valeurs de paramètres relatifs à leur migration.

5.6.2 Fonds autochtone pour les espèces en péril

Créé en 2004, le [Fonds autochtone pour les espèces en péril](#) (FAEP) est un programme fondé sur les demandes exécuté par ECCC (pour les espèces terrestres) et le MPO (pour les espèces aquatiques). Le FAEP est axé sur le renforcement de la capacité des communautés autochtones à diriger l'intendance des espèces en péril et à contribuer à une mise en œuvre plus étendue de la LEP.

Fonds autochtones pour les espèces terrestres en péril

Au cours de l'exercice de 2022-2023, le volet des espèces terrestres du FAEP :

- a versé 2,49 millions de dollars à 27 nouveaux projets et à 31 projets pluriannuels dirigés par des Autochtones déjà approuvés (58 au total);
- a entraîné des investissements supplémentaires de plus de 3,2 millions (en espèces et contributions non financières);
- a offert du soutien à 58 gouvernements, communautés et organisations autochtones, à titre de bénéficiaires.

Fonds autochtones pour les espèces aquatiques en péril

Au cours de l'exercice de 2022-2023, le volet des espèces aquatiques du FAEP :

- a alloué plus de 4 millions de dollars à 34 nouveaux projets et à 18 projets pluriannuels déjà approuvés (52 au total);
- a entraîné des investissements supplémentaires de plus de 2,5 millions (en espèces et contributions non financières);
- a versé des fonds à 46 organisations et collectivités autochtones, à titre de bénéficiaires.

Projet dans le cadre du FAEP : buffalo à grande bouche et esturgeon jaune

La Première Nation Sagkeeng a mené une étude axée sur le buffalo à grande bouche et l'esturgeon jaune. Le projet lui-même, qui s'est déroulé sur une période de onze mois, comprenait des travaux sur le terrain en collaboration avec des détenteurs de connaissances autochtones, du personnel local et des spécialistes des sciences aquatiques et sociales, de même que des activités de sensibilisation et de formation. Un rapport coproduit pour le projet incorporait des connaissances autochtones et scientifiques.

L'un des principaux résultats du projet a été l'amélioration des connaissances sur la biologie des espèces et les caractéristiques des populations, ce qui a facilité la gestion des deux espèces et a permis d'atteindre les objectifs en matière de répartition des populations à long terme. Le projet a eu une incidence positive sur les mesures de conservation et de rétablissement du buffalo à grande bouche et de l'esturgeon jaune et de leur habitat respectif et a mené à la création d'inventaires et de bases de données intégrant des données propres à l'habitat. Les résultats de ce projet visant plus d'une espèce et faisant appel à plusieurs partenaires comprenaient également une capacité accrue pour la Première Nation Sagkeeng de diriger l'intendance et de contribuer à la mise en œuvre élargie de la LEP, à l'application et à l'intégration des connaissances autochtones aux activités d'intendance et à la planification de la conservation, ainsi qu'à une collaboration accrue avec de multiples parties.

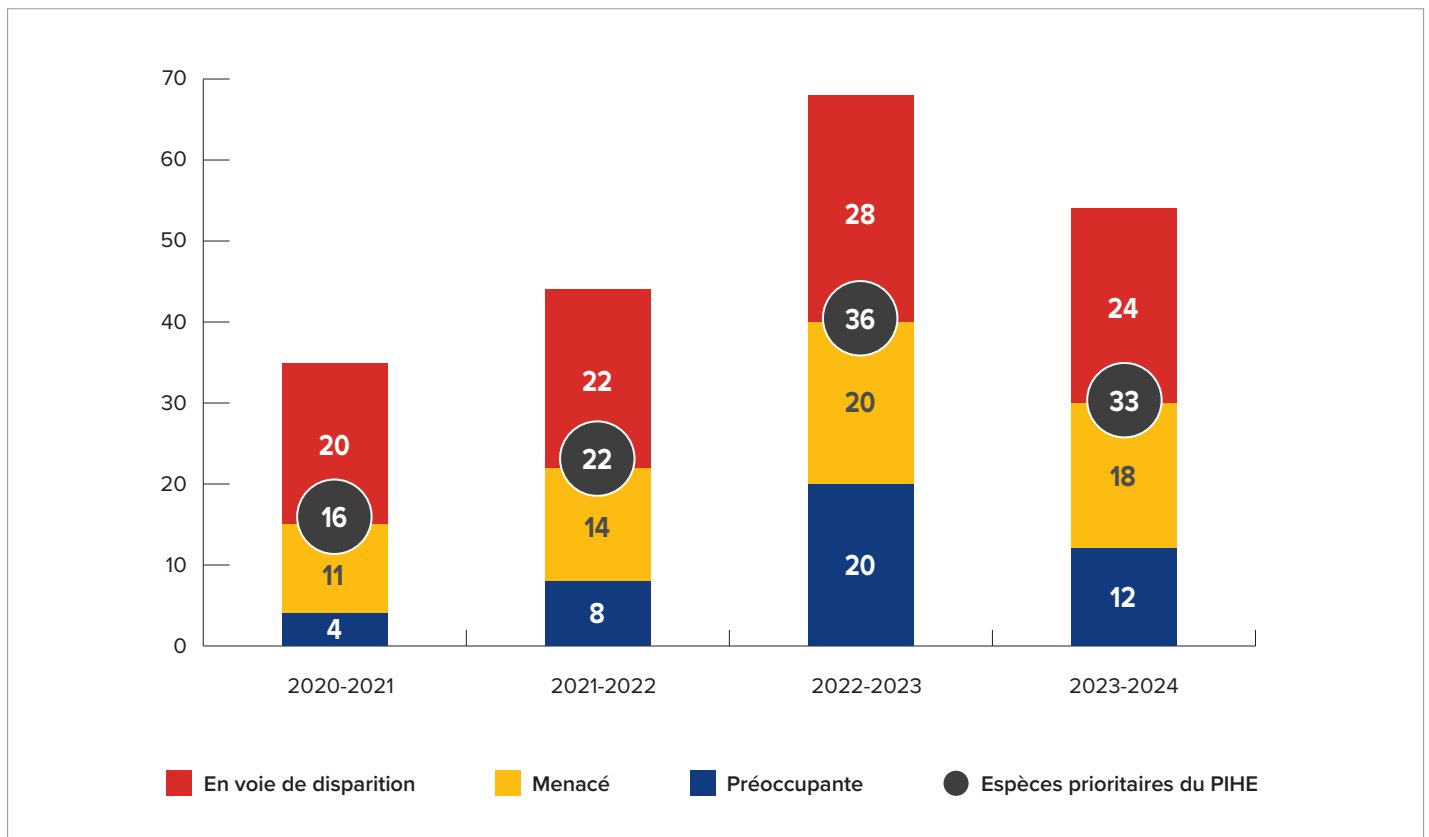
5.6.3 Programme interministériel pour l'habitat essentiel

Établi en 2020, le [Programme interministériel pour l'habitat essentiel](#) (PIHE) est un programme de financement dirigé qui est administré par ECCC. Le PIHE encourage les ministères, les organismes et les sociétés d'État du gouvernement fédéral (autres qu'ECCC, Parcs Canada et le MPO) à diriger des projets visant le rétablissement des espèces en péril par la conservation et la remise en état de leur habitat sur les terres que le gouvernement fédéral gère ou possède.

Au cours de l'exercice de 2023-2024, le PIHE :

- a fourni 592 000 \$ pour 11 projets (8 pluriannuels, 3 nouveaux);
- a entraîné des investissements supplémentaires de 900 000 \$ (en espèces et en contributions non financières);
- a fait participer six ministères fédéraux et deux sociétés d'État et leurs nombreux partenaires (p. ex. communautés autochtones, organisations environnementales, universitaires, gouvernement provincial et propriétaires fonciers privés);
- a appuyé les mesures de rétablissement et de conservation de 54 espèces inscrites à la LEP, dont 33 espèces prioritaires du PIHE.

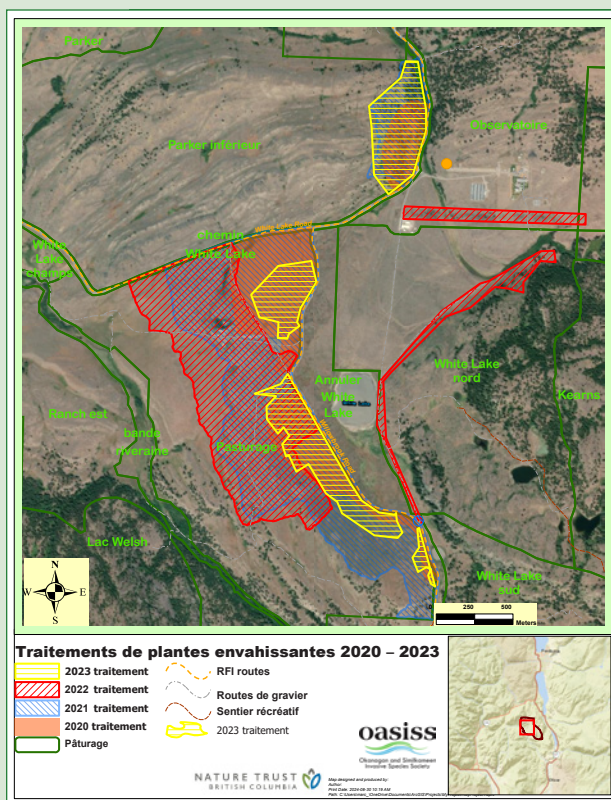
Figure 7. Nombre d'espèces inscrites à la LEP ciblées par année en fonction de leur statut, et nombre d'espèces prioritaires du PIHE ciblées par le programme chaque année



Dans l'ensemble, les projets financés ont produit des résultats à l'égard de divers objectifs, dont la désignation de l'habitat essentiel grâce à des relevés, la remise en état de l'habitat essentiel par l'enlèvement d'espèces envahissantes, la création d'une banque de graines d'espèces en péril prélevées sur le terrain, la réalisation de relevés des populations d'espèces en péril, la réintroduction et le suivi d'espèces indigènes, la sensibilisation des collectivités et la recherche visant à approfondir les connaissances scientifiques sur les espèces en péril et leur habitat essentiel.

Projet dans le cadre du PIHE : mise en œuvre de mesures de lutte contre les plantes envahissantes dans l'habitat essentiel désigné du bassin du lac White, dans le sud de la vallée de l'Okanagan

Le bassin du lac White, situé dans le sud de la vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique, fournit un habitat à plus de 30 espèces en péril inscrites à la LEP. La prolifération des espèces végétales envahissantes constitue une menace importante pour l'habitat de bon nombre de ces espèces. Afin d'atténuer les répercussions de cette menace, le Conseil national de recherches du Canada a dirigé un projet de gestion à long terme de l'écosystème visant à rétablir les espèces en péril et leur habitat essentiel à cet endroit en éliminant les espèces envahissantes. Le PIHE finance ce projet réussi de remise en état de l'habitat depuis 2020.



Espèces ciblées :

- Moqueur des armoises
- Couleuvre agile à ventre jaune de l'Ouest
- Courlis à long bec
- Souris des moissons
- Salamandre tigrée de l'Ouest
- Couleuvre nocturne du désert
- Crapaud du Grand Bassin
- Porte-queue demi lune
- Blaireau d'Amérique
- Entosthodon rouilleux
- Chauve-souris blonde
- Ptérygoneure de Koslov
- Crotale de l'Ouest
- Phlox de l'Ouest

Réalisations en 2023

- Les relevés sur les espèces envahissantes qui ont été menés couvraient une superficie totale estimée de 256 hectares (ha) d'habitat d'espèces en péril, et les plantes envahissantes couvraient une superficie de 134 ha.
- Des traitements visant à éliminer les espèces envahissantes ont été effectués sur une superficie totale de 60 ha de prairies de steppe arbustive.

5.7 Approche pancanadienne pour les espèces terrestres en péril

ECCC et Parcs Canada ont poursuivi leur étroite collaboration avec les provinces et les territoires, les peuples autochtones et d'autres partenaires afin d'agir pour les espèces terrestres, les lieux et les secteurs prioritaires par la mise en œuvre de l'[Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada](#) (l'Approche pancanadienne).

Lieux prioritaires

En 2023-2024, le gouvernement fédéral a investi jusqu'à 26,6 millions de dollars dans 145 projets visant des lieux prioritaires partout au pays, et des fonds supplémentaires ont été obtenus grâce à la contribution de partenaires sous forme de financement de contrepartie. Les projets sont réalisés dans 12 lieux prioritaires désignés en collaboration par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et dans 17 lieux prioritaires désignés par les collectivités qui ont été déterminés au moyen d'appels de demandes ouverts.

Voici des exemples de projets qui appuient les objectifs des lieux prioritaires en 2023-2024 :

- Mener des activités de gestion de l'habitat en installant des infrastructures (p. ex. clôtures et signalisation) visant à atténuer la mortalité routière des espèces d'amphibiens et de reptiles en péril et adopter une approche coordonnée de sensibilisation et de communication entre les partenaires et le grand public dans le lieu prioritaire de la Forêt Walsingham de Long Point, en Ontario.
- La protection permanente des terres privées contenant de l'habitat, et en particulier de l'habitat essentiel, pour de multiples espèces en péril dans le lieu prioritaire Kespukwitk/sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Le projet appuie également des activités de sensibilisation et d'éducation ciblées auprès des propriétaires fonciers privés dont les terres abritent de l'habitat pour les espèces en péril.
- L'amélioration et la protection de l'habitat des prairies indigènes par la mise en œuvre de pratiques de gestion bénéfiques, la poursuite de la protection de l'habitat des espèces en péril et des relevés de référence et de suivi des espèces en péril pour orienter l'élaboration d'un plan de gestion des aires de répartition et la mise en œuvre de pratiques de gestion bénéfiques dans le lieu prioritaire du sud-ouest du Manitoba.

Parcs Canada est responsable de la protection et de la gestion des écosystèmes qui se trouvent dans les parcs nationaux. Comme ceux-ci chevauchent six lieux prioritaires, il est possible de collaborer avec des partenaires afin de maximiser les effets positifs sur la conservation à l'échelle du paysage. Le Ministère est également un partenaire clé dans au moins cinq initiatives de lieux prioritaires désignés par les collectivités à l'échelle du pays.

Espèces prioritaires

En 2023-2024, le financement dirigé pour les espèces prioritaires a investi 37 millions de dollars dans 34 projets à travers le Canada pour soutenir les mesures de gestion sur le terrain.

Ces projets, auxquels participent 23 bénéficiaires uniques, ont contribué de manière significative aux mesures de rétablissement de six espèces prioritaires déterminées dans le cadre de l'Approche pancanadienne : le caribou de la toundra (dont la population de Dolphin et Union), le caribou de Peary, le caribou boréal, le caribou des montagnes du Sud, le bison des bois et le Tétrás des armoises. Ces projets ont mobilisé 29 partenaires autochtones, démantelé 144 kilomètres de routes et remis en état 125 hectares d'habitat essentiel pour les espèces prioritaires. En outre, ils ont conduit à l'élaboration de 27 plans de conservation par zone à mettre en œuvre en collaboration avec des partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones. Huit des projets ont également favorisé la collaboration avec les gouvernements provinciaux



et territoriaux, dans le cadre de la mise en œuvre d'accords de conservation existants (ou modifiés) ou nouveaux (au Manitoba) pour le caribou boréal et le caribou des montagnes du Sud en vertu de la LEP, établissant des engagements partagés pour la conservation (voir la section sur les accords de conservation pour de plus amples renseignements).

Les six espèces prioritaires sont présentes dans des lieux gérés par Parcs Canada. Le Ministère continue de faire progresser les travaux qui appuient le rétablissement des espèces prioritaires des façons suivantes :

- en poursuivant les travaux visant à soutenir le rétablissement du bison des bois, y compris la mise au point de meilleurs tests pour la tuberculose bovine, la combinaison de vaccins contre la tuberculose bovine et la brucellose, les tests génétiques pour l'hybridation entre le bison des bois et le bison des plaines et la mise en banque du matériel reproductif du bison des bois;
- en commençant la construction de l'installation d'élevage de conservation de Jasper pour le caribou des montagnes du Sud et en collaborant étroitement avec les partenaires autochtones sur diverses activités de rétablissement, y compris la formation d'un comité consultatif autochtone dans le parc national de Jasper;
- en remettant en état 160 hectares d'habitat du Tétrás des armoises par l'enlèvement ou l'atténuation des effets des structures anthropiques (p. ex. lignes électriques, bâtiments, clôtures) pour un total d'environ 793 hectares d'habitat remis en état depuis 2016.

Initiative de partenariats autochtones

L'Initiative de partenariats autochtones (IPA) d'ECCC augmente le leadership des partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis en matière de conservation des espèces en péril et des espèces importantes sur le plan culturel d'une manière qui reflète les priorités, les droits et les connaissances uniques des peuples autochtones dans la mise en œuvre de l'Approche pancanadienne et de la LEP. Il convient de noter que la dernière période pour laquelle des données complètes sont disponibles en lien avec l'IPA est celle de 2022-2023. Au cours de l'exercice de 2022-2023, l'IPA a fourni 20 millions de dollars pour 47 nouveaux projets et 24 projets pluriannuels déjà approuvés (71 au total); a entraîné des investissements additionnels de plus de 6 millions (en espèces et en nature); et a offert du soutien à 71 gouvernements, communautés et organisations autochtones, à titre de bénéficiaires.

Secteurs prioritaires

L'Initiative sur les secteurs prioritaires vise à faire progresser la protection et le rétablissement des espèces en péril en améliorant les pratiques bénéfiques et en luttant contre les menaces en atténuant, en réduisant au minimum ou en évitant les pratiques nuisibles. L'initiative collabore avec des partenaires et des intervenants des secteurs de l'agriculture, des forêts et du développement urbain pour élaborer des cadres stratégiques de conservation pour les espèces en péril. Au cours de l'exercice de 2023-2024, la rédaction du Cadre stratégique de conservation avec le secteur de l'agriculture a été achevée, et des progrès importants ont été réalisés dans l'avancement de la planification des mesures de conservation avec les secteurs des forêts et du développement urbain.

5.8 Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril

Le [Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril](#) (FNCEAP) appuie le rétablissement et la protection des espèces aquatiques en péril. Depuis sa création, le FNCEAP a appuyé 57 projets, et 37 autres sont en cours.

En 2023, le FNCEAP a été renouvelé, fournissant un montant supplémentaire de 39,5 millions de dollars du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026, afin de continuer à traiter les lieux prioritaires et de cibler les menaces pour les espèces aquatiques en péril. Grâce à ce financement, le FNCEAP appuiera 56 autres projets partout au Canada. Depuis 2018, ce financement a soutenu des projets qui profitent à plus de 150 populations d'espèces aquatiques en péril associées à 9 lieux prioritaires et à 2 menaces marines. (les interactions avec la pêche [y compris l'enchevêtrement et les prises accessoires d'espèces aquatiques en péril] ou les perturbations physiques et acoustiques [y compris les collisions avec des navires et la pollution sonore du milieu marin].

En 2023, au terme d'une entente de quatre ans signée en 2022, le MPO et la Première Nation de Fort Folly ont poursuivi leurs travaux dans le bassin versant de Petkoutkoyek (Petitcodiac). Ce projet collaboratif de remise en état est axé sur la remise à l'eau de saumons adultes matures de l'intérieur de la baie de Fundy (inscrits à la LEP comme étant en voie de disparition) dans leurs cours d'eau d'origine pour favoriser le rétablissement. Ce projet comprend des études de suivi et d'évaluation, la collecte de tacons et de smolts pour l'élevage dans des sites marins ou le Centre de biodiversité de Mactaquac, les lâchers d'adultes et d'alevins dans la Petkoutkoyek, et la recherche sur l'augmentation de la survie en milieu marin. Ces travaux appuient l'objectif final de rétablir une population autosuffisante de saumons atlantiques dans la baie de Fundy.

Point de mire : amélioration de l'habitat d'eau douce dans les bassins versants d'Ausable Bayfield, en Ontario

L'objectif de ce projet de quatre ans, dirigé par l'Office de protection de la nature d'Ausable-Bayfield (OPNAB), est de mettre en œuvre des activités de remise en état de l'habitat aquatique en aval des espèces en péril dans le ruisseau Gully et la rivière Bayfield, en collaboration avec les propriétaires fonciers et les membres de la collectivité. Ce projet comprend la plantation d'arbres et de cultures de couverture dans six sites, en partenariat avec différents propriétaires fonciers. Des arbres et des cultures ont été plantés sur plus de 899 ha pour ralentir le ruissellement des eaux de surface, réduire l'érosion du sol et accroître l'absorption de l'eau. La sensibilisation et l'éducation sont un autre aspect clé du projet. En 2023, l'OPNAB a offert cinq programmes éducatifs à des classes d'étudiants. L'Office a également rencontré des membres de la collectivité pour examiner les plans de gestion des bassins versants des North Gullies et du chenal Old Ausable afin de déterminer les futures mesures de gestion à prendre au profit des espèces locales en péril (ménés long, sucet de lac et ménés camus).

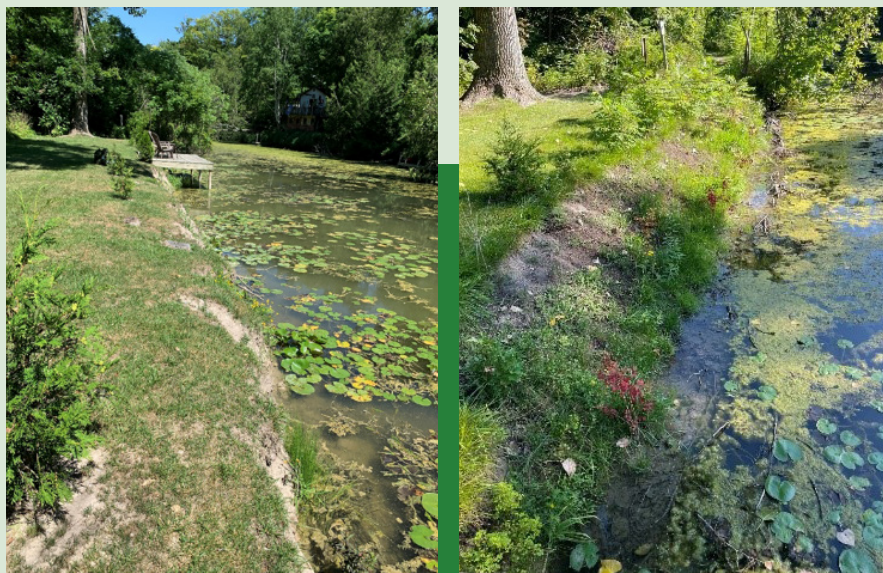


Photo à gauche :
Chenal Old Ausable avant la
remise en état de la rive.

Photo à droite :
Le même site où les avantages
sont visibles après la remise
en état – réduction de l'érosion,
réduction du ruissellement,
accumulation de sédiments
fournissant de l'habitat aux
espèces indigènes.

Parcs Canada collabore avec des partenaires qui travaillent sur plusieurs projets financés par le FNCEAP qui sont réalisés dans les sites que l'Agence administre ou à proximité. Par exemple, les parcs nationaux Banff, Jasper et des Lacs-Waterton collaborent étroitement avec le ministère de l'Environnement et des Parcs de l'Alberta pour coordonner les mesures de rétablissement de trois espèces de truites indigènes en péril : truite fardée versant de l'ouest (population de l'Alberta), truite arc-en-ciel (populations de la rivière Athabasca) et omble à tête plate (population des rivières Saskatchewan et Nelson). Le programme de rétablissement de la truite indigène de l'Alberta est une initiative de conservation du poisson d'une durée de quatre ans visant à rétablir les populations de truites indigènes dans les versants est de l'Alberta.

5.8.1 Cadre pour la conservation des espèces aquatiques en péril

Dans le cadre de l'initiative Patrimoine naturel, le MPO est en train d'élaborer un [Cadre pour la conservation des espèces aquatiques en péril](#) afin de cerner les possibilités où l'utilisation d'approches visant de multiples espèces pourrait améliorer le rétablissement et la protection des espèces aquatiques en péril inscrites à la LEP comme étant en voie de disparition, menacées ou préoccupantes.

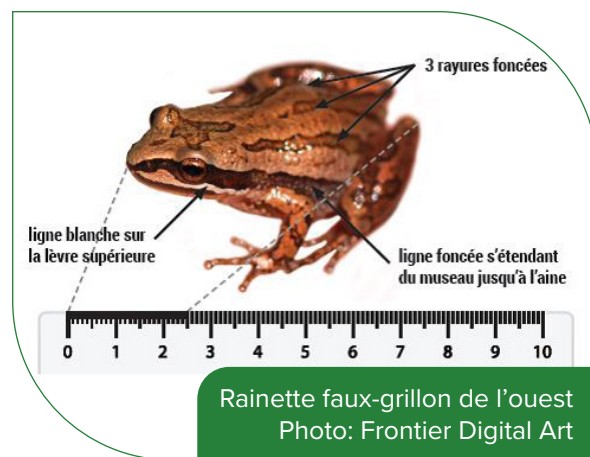
Après la première phase de mobilisation au sujet des concepts clés liés aux approches visant de multiples espèces en 2022, le MPO a achevé une deuxième phase de mobilisation en 2023 sur un document de travail, fourni en tant que produit intermédiaire durant l'élaboration du cadre. Au total, la mobilisation externe en 2023 a consisté en 13 séances de mobilisation organisées à l'échelle nationale et régionale, dont des séances publiques et une mobilisation ciblée des peuples autochtones et des provinces et territoires. Dans le cadre de cette mobilisation, des centaines de commentaires ont été reçus d'organisations et de particuliers.

Le MPO a l'intention d'intégrer les commentaires issus de la mobilisation et de mettre la dernière main au cadre aux fins de publication en 2024. Le processus d'élaboration du cadre aide à orienter la transition continue vers l'utilisation d'approches visant de multiples espèces pour protéger et rétablir les espèces aquatiques en péril au MPO.

6. Décrets de protection des espèces en péril

6.1 Décrets d'urgence et évaluation des menaces imminentes

En vertu du paragraphe 80(1) de la LEP, le gouverneur en conseil peut, sur recommandation du ministre compétent, prendre un décret d'urgence visant la protection d'une espèce sauvage inscrite. En 2023, le ministre d'ECCE était d'avis que le [cypripède blanc ne faisait pas face à une menace imminente](#) pesant sur sa survie ou son rétablissement et que la [Chouette tachetée faisait face à une menace imminente](#) pesant sur sa survie et à son rétablissement. Le ministre était alors tenu, en vertu du paragraphe 80(2) de la LEP, de recommander au gouverneur en conseil la prise d'un décret d'urgence pour protéger la Chouette tachetée. Le gouvernement du Canada a refusé de prendre un décret d'urgence en faveur d'une approche collaborative avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et les Premières Nations.



De plus, le gouvernement du Canada a affiché l'ébauche de la *Politique sur l'évaluation des menaces imminentes en vertu des articles 29 et 80 de la Loi sur les espèces en péril : espèces terrestres* dans le [Registre public des espèces en péril](#) pour une période de commentaires du public de 60 jours.

Décrets d'urgence existants

Il y a actuellement trois décrets d'urgence ciblant deux espèces au Canada. La rainette faux-grillon de l'ouest (population des Grands Lacs/Saint-Laurent et du Bouclier canadien) est une espèce menacée inscrite à l'annexe 1 de la LEP. Pour protéger cette espèce, il existe deux décrets d'urgence en vertu de la LEP qui énoncent des interdictions visant à prévenir la dégradation ou la perte de l'habitat nécessaire au rétablissement de la rainette faux-grillon de l'ouest. Les décrets d'urgence énoncent certaines activités interdites. En 2014, la ministre a également pris un décret d'urgence pour la protection du Tétrás des armoises afin de contrer les menaces imminentes à la survie ou au rétablissement de l'espèce, qui demeurent en vigueur. Une violation des dispositions d'un décret d'urgence en vertu de l'article 80 constitue une infraction à l'alinéa 97(1)b) de la LEP.

6.2 Arrêtés de protection de l'habitat essentiel

En 2023, le ministre des Pêches et des Océans a pris deux arrêtés ministériels pour protéger l'habitat essentiel des deux espèces aquatiques en péril suivantes :

- [méné miroir](#);
- [pholade tronquée de l'Atlantique](#).

En juillet 2023, ECCC a publié un énoncé décrivant la façon dont le ministre a formé l'opinion que certaines parties de l'habitat essentiel du caribou boréal sur le territoire non domanial en Ontario, et presque tout l'habitat essentiel se trouvant au Québec, ne sont pas protégées efficacement en vertu des lois provinciales. L'énoncé conclut également que les individus de l'espèce sont protégés dans les deux provinces. Il explique en outre comment le ministre a recommandé la prise d'un arrêté pour protéger toutes les parties non protégées de l'habitat essentiel du caribou boréal sur le territoire non domanial au Québec et en Ontario, et que le gouvernement du Canada a refusé de prendre un arrêté de protection à ce moment-là. Le gouvernement du Canada continuera de collaborer avec les gouvernements de l'Ontario et du Québec, notamment en mettant en œuvre l'accord de conservation avec l'Ontario et en encourageant le Québec à publier sa stratégie de conservation du caribou. Le gouvernement du Canada continuera également de favoriser le leadership et la participation des peuples autochtones à l'élaboration de mesures de protection et de rétablissement du caribou boréal.

7. Permis et évaluations d'impact au titre de la LEP

Des permis sont requis pour les activités qui pourraient avoir une incidence sur les espèces inscrites à l'annexe 1 de la LEP comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées, parce qu'elles contreviennent aux interdictions de la Loi ou à des décrets de protection pris en vertu de la Loi, partout où ces interdictions et ces décrets s'appliquent.

Le ministre compétent peut conclure un accord ou délivrer un permis en vertu de l'article 73 ou 74 de la LEP pour les activités suivantes :

- des recherches scientifiques sur la conservation d'une espèce inscrite, menées par des personnes compétentes;
- des activités qui profitent à une espèce inscrite ou qui sont nécessaires à l'augmentation des chances de survie de l'espèce à l'état sauvage;
- des activités qui ne touchent une espèce inscrite que de façon incidente.



Tableau 8. Permis, accords et licences délivrés ou autorisés au titre de la LEP en 2023

| Ministère compétent | Permis et accords en vertu de la LEP (art. 73) | Licences, permis et autres documents en vertu d'autres lois qui agissent comme permis en vertu de la LEP (art. 74) ^a | Total global |
|---|--|---|---------------|
| Environnement et Changement climatique Canada | 70 | 311 | 381 |
| Parcs Canada | 13 | 14 | 27 |
| Pêches et Océans Canada | 218 | 22 312 | 22 530 |
| Total | 301 | 22 637 | 22 938 |

a. Avant de délivrer ces licences, les ministères compétents doivent s'assurer que les exigences des paragraphes 73(2) à 73(6.1) de la LEP sont respectées et que le paragraphe 73(7) est respecté après la délivrance de la licence.

ECCC a délivré 70 permis en vertu de l'article 73 pour autoriser des activités touchant plus de 55 espèces, dont des reptiles, des amphibiens, des oiseaux, des plantes vasculaires, des arthropodes, des mollusques et des mammifères.

Des 70 permis délivrés :

- 20 concernaient des recherches scientifiques liées à la conservation d'une espèce;
- 24 concernaient des activités qui profitent à une espèce inscrite ou qui sont nécessaires pour augmenter ses chances de survie à l'état sauvage;
- 40 concernaient des activités qui ne touchent une espèce inscrite que de façon incidente.

Huit de ces permis ont été délivrés pour des activités menées dans une zone visée par un décret de protection d'urgence.

*Le nombre total de permis par type est supérieur à 70, parce que 14 permis étaient destinés à plus d'une fin.

ECCC a aussi délivré 311 permis conformes à la LEP qui touchent, ou sont susceptibles de toucher, des espèces d'oiseaux migrateurs menacés et en voie de disparition selon la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*.

Parcs Canada a délivré au total 27 permis, dont 14 étaient des permis conformes à la LEP délivrés en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.

Des 27 permis délivrés :

- 11 concernaient des recherches scientifiques liées à la conservation d'une espèce;
- 2 concernaient des activités qui profitent à une espèce inscrite ou qui sont nécessaires pour augmenter ses chances de survie à l'état sauvage;
- 13 concernaient des activités qui ne touchent une espèce inscrite que de façon incidente;
- 1 concernait des activités qui ont profité à une espèce et qui ont touché une autre espèce.

En 2023, le MPO a délivré un total de 218 permis en vertu de l'article 73 de la LEP.

De ces 218 permis :

- 56 visaient la recherche scientifique liée à la conservation d'une espèce aquatique;
- 34 concernaient d'autres activités qui profitent à l'espèce ou augmentent ses chances de survie dans la nature (p. ex. des relevés de suivi ou le sauvetage de mammifères marins);
- 128 concernaient des activités qui ne touchent des espèces inscrites que de façon incidente (p. ex. capture accidentelle dans le cadre de recherches sur d'autres espèces non inscrites ou déplacement de poissons ou de moules pendant des travaux de construction).

Le MPO délivre également des permis, des licences et des autorisations au titre de divers règlements pris en vertu de la *Loi sur les pêches*. Le MPO a délivré un total de 22 312 permis en vertu de la *Loi sur les pêches* qui ont également servi de permis en vertu de la LEP. De ces permis :

22 253 étaient des permis de pêche commerciale en vertu de la *Loi sur les pêches* reconnaissant la possibilité de prise accidentelle de requins blancs, de requins-pèlerins et de tortues caouannes. Les conditions assorties à ces permis de pêche rendent obligatoire la déclaration des interactions avec des espèces dans les journaux de bord et la remise à l'eau des individus en les relâchant de manière à leur nuire le moins possible. Ces permis sont visés par l'alinéa 73(2)c) de la LEP.

23 permis de pêche à des fins expérimentales, scientifiques et éducatives en vertu de l'article 52 du *Règlement de pêche (dispositions générales)*. Ces permis sont visés par l'alinéa 73(2)a) ou c) de la LEP.

18 autorisations en vertu de l'article 38 du *Règlement sur les mammifères marins* pour des perturbations découlant de la réalisation d'activités profitant aux espèces inscrites. Ces permis sont visés par les alinéas 73a) ou b) de la LEP.

18 autorisations en vertu de l'alinéa 35(2)b) de la *Loi sur les pêches*, lesquels ont le même effet que des permis délivrés au titre de la LEP. Ces permis sont visés par l'alinéa 73(2)c) de la LEP.

Les [raisons pour l'émission de tous les permis délivrés en vertu de la LEP](#) par ECCC, Parcs Canada et le MPO sont consignées dans le Registre public des espèces en péril.

8. Application de la loi

ECCC, Parcs Canada et le MPO ont des programmes fédéraux d'application de la loi pour protéger les espèces inscrites à la LEP, leurs résidences et leur habitat essentiel en vérifiant et en assurant la conformité à la LEP et aux règlements pris en vertu de la LEP. Ils travaillent conjointement et en partenariat avec les autorités autochtones, provinciales, territoriales et internationales.

En 2023, les 76 agents d'application de la loi sur la faune d'ECCC ont effectué des inspections, des enquêtes, des opérations conjointes et des vérifications de permis en vertu de la LEP partout au Canada pour vérifier la conformité à la LEP.



Tortue molle à épines
Photo: © Scott Gillingwater

Dans le cadre des activités d'application de la loi liées à la LEP d'ECCC en 2023, les agents d'application de la loi sur la faune :

- ont effectué 410 inspections;
- ont donné 7 avertissements et 1 ordre d'exécution, et ont ouvert 19 nouvelles enquêtes;
- ont intenté 3 poursuites judiciaires;
- ont conclu 3 poursuites pour un montant total de 40 000 \$.

Agents d'application de la loi sur la faune : veiller à la vérification de la conformité

En 2023, les agents d'application de la loi sur la faune ont effectué une vérification de la conformité des activités interdites pour diverses espèces inscrites en vertu de la LEP : rainette faux-grillon de l'ouest, Tétràs des armoises, Hirondelle de rivage, Hirondelle rustique, Sterne de Dougall, Pluvier siffleur, Martinet ramoneur, Chevêche des terriers, Goglu des prés, ormeau nordique, pin à écorce blanche, noyer cendré, couleuvre fauve de l'Est, tortue ponctuée, couleuvre royale, tortue mouchetée, tortue molle à épines, petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*) et caribou de Peary.

Parcs Canada compte environ 100 postes opérationnels de gardes de parcs affectés à des activités d'application de la loi dans tous les lieux administrés par le Ministère.

En 2023, on a consigné un total de 73 incidents liés à l'application de la loi en lien avec la protection des espèces en péril dans les lieux administrés par Parcs Canada. De ce nombre, 71 ont donné lieu à des avertissements ou à des accusations. Les agents d'application de la loi à Parcs Canada :

- ont émis 5 avertissements en vertu de la LEP;
- ont émis 27 chefs d'accusation et 39 avertissements en vertu d'autres pouvoirs législatifs connexes.

Gardiens de parc : collaboration cohérente pour protéger l'épaulard résident du Sud

Parcs Canada a collaboré avec le MPO, Transports Canada, ECCC et d'autres partenaires en vue de protéger l'épaulard résident du Sud (ERS). Dans la réserve de parc national des Îles-Gulf et la réserve de parc national Pacific Rim, les agents d'application de la loi appliquent l'arrêté d'urgence de Transports Canada et les mesures connexes visant la protection de l'ERS, ainsi que les fermetures saisonnières imposées par le MPO pour le rétablissement de l'espèce. Les gardiens de parc ont consacré 621 heures à des patrouilles proactives pour la protection de l'ERS et 130 heures à des interventions en cas d'incident. Dans l'ensemble des ministères, il y a eu 128 incidents consignés tout au long de 2023 qui ont donné lieu à 11 accusations et à 127 avertissements en ce qui a trait à la protection de l'ERS.

Les mesures d'application de la loi du MPO pour les espèces en péril sont mises en œuvre par des agents des pêches formés et désignés comme agents de l'autorité au titre de la LEP. Les agents intègrent les activités d'application de la LEP à leurs responsabilités en vertu de la *Loi sur les pêches* et d'autres lois et règlements de compétence fédérale.

En 2023, les agents des pêches du MPO :

- ont consacré plus de 21 000 heures à des patrouilles, à des inspections, à des enquêtes, à des procès, à des activités de relations publiques et à d'autres tâches liées à l'application des interdictions de la LEP;
- ont ouvert environ 227 enquêtes et consacré quelque 2 000 heures à des travaux d'enquête sur les espèces en péril;
- ont enregistré un total de 84 infractions à la LEP concernant des espèces en péril, lesquelles ont donné lieu à des amendes, à des saisies, à des accusations et à des avertissements.

Agents des pêches : application de la loi et éducation

Les agents des pêches ont souvent recours à l'éducation du public comme principal outil pour encourager la conformité. Le succès de cette approche a été mis en évidence dans tout le Canada, en particulier lors des fermetures de la pêche à la baleine franche de l'Atlantique Nord de l'an dernier, qui ont connu d'excellents taux de conformité. Un exemple de réussite en matière d'application de la loi est l'expansion d'un programme qui a été lancé en 2016 dans le cadre d'une campagne de sensibilisation au béluga du Saint-Laurent. Les agents des pêches du Québec :

- ont poursuivi les travaux sur le béluga du Saint-Laurent, y compris des patrouilles conjointes avec Parcs Canada, le suivi aérien et l'installation de kiosques d'information dans les marinas, en plus de mener 126 interventions visant 508 personnes, qui ont abouti à 7 avis formels et à quatre infractions;
- ont patrouillé la région près de l'île d'Anticosti pendant plus d'une semaine et ont contribué à sensibiliser la population à la baleine franche de l'Atlantique Nord en discutant avec des entreprises d'excursions en mer et lors d'une séance d'information avec un camp de jeunes;
- ont effectué de multiples patrouilles de suivi et de sensibilisation pour quatre espèces prioritaires : le dard de sable, le chevalier cuivré, le crapet du Nord et l'obovarie ronde. Au cours de ces patrouilles de sensibilisation, les agents des pêches ont rencontré des plaisanciers pour les informer des périodes critiques et de l'emplacement de ces espèces.

De plus, des enquêtes menées par des agents des pêches à l'échelle du pays ont permis de découvrir des dommages à l'habitat d'espèces en péril, ce qui a entraîné plusieurs infractions liées à l'habitat et mené à la remise à l'état ou à des plans de remise en état de multiples bassins hydrographiques.

8.1 Poursuites

En 2023, ECCC a mené à bien trois poursuites fructueuses totalisant 40 000 \$ en amendes payées au receveur général du Canada. La Cour a imposé ces amendes pour des infractions liées à l'ordonnance d'urgence visant la rainette faux-grillon de l'ouest à Longueuil, au Québec. Des enquêtes menées par les agents d'application de la loi sur la faune d'ECCC ont révélé des activités illégales dans la zone visée par le décret qui pourraient nuire à l'espèce. Dans trois affaires distinctes, des entreprises ont plaidé coupables à l'une ou l'autre des infractions suivantes : utilisation de machinerie lourde; conduite de véhicules automobiles hors des routes ou des sentiers pavés; déversement de sol et de gravier dans la zone visée par le décret d'urgence.

2023 poursuites fructueuses liées à l'ordonnance d'urgence en vertu de l'article 80 pour la rainette faux-grillon de l'Ouest à Longueuil :

1. 2023-12-19 – Les Entreprises Antoine Stabile & fils inc. condamnées à verser une amende de **25 000 dollars** pour avoir enfreint la *Loi sur les espèces en péril*.

Une enquête menée par les agents d'application de la loi sur la faune d'ECCC a révélé qu'une entreprise avait enfreint l'ordonnance d'urgence concernant la rainette faux-grillon de l'Ouest à La Prairie, au Québec, pour avoir utilisé de la machinerie lourde dans la région.



2. 2023-06-30 – Une compagnie de gestion immobilière québécoise a été condamnée à verser une amende de **5 000 dollars** pour avoir enfreint la *Loi sur les espèces en péril*.
3. 2023-03-27 – Piscines Caravelle SM3 inc. et Les excavations G.S.R.P. & Frères inc. sont condamnées à verser une amende totale de **10 000 dollars** pour avoir enfreint la *Loi sur les espèces en péril*.

Les agents de l'ECCC chargés de l'application des lois sur la faune ont répondu à un rapport concernant des travaux d'installation de piscine dans la zone visée par l'ordonnance d'urgence de la WCF et ont observé une pelleuse. Les entreprises concernées ont plaidé coupable d'avoir violé les interdictions et ont été condamnées à une amende de 1,5 million d'euros.





Caribou boréal près de Nakina ON
Photo: © Philip Wiebe

9. Accords et collaboration

Accords sur la nature

Pour relever les défis associés à la crise de la biodiversité et du climat, l'initiative [Accords sur la nature](#) a été lancée en 2021 dans le cadre du programme Patrimoine naturel amélioré du Canada afin d'établir des priorités communes et des engagements financiers de manière collaborative, dans la perspective où la collaboration entre le Canada, les provinces, les territoires et les partenaires autochtones est essentielle à la protection d'un large éventail d'écosystèmes naturels.

Le premier des accords sur la nature, l'Accord Canada-Yukon sur la nature, a été signé en 2022 lors de la COP15. En 2023, des travaux de suivi accrus ont permis de commencer à améliorer les données recueillies et les évaluations sur les espèces en péril dans le territoire, ainsi que les travaux en vue de l'élaboration d'une loi territoriale sur les espèces en péril, en collaboration avec les peuples autochtones. Selon les données de la Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation (BDCAPC), à la fin de 2023, 21,1 % du Yukon était considéré comme une aire protégée, avec une superficie de référence de plus de 480 000 km²; depuis l'accord, 8 400 km² supplémentaires ont été déclarés dans la BDCAPC.

En 2023, le Service canadien de la faune d'ÉCCC a conclu deux ententes sur la nature en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique :

- En octobre 2023, l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur la nature a été signé par le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, avec le soutien des Mi'kmaq de Nouvelle-Écosse, afin d'accélérer l'objectif provincial de conserver au moins 20 % de la masse totale des terres et des eaux de la province d'ici 2030, et d'augmenter la superficie des aires protégées et de conservation dans la province de 82 500 ha d'ici 2026. L'accord constitue un engagement à évaluer et à déterminer les aires prioritaires ayant une grande valeur pour la biodiversité afin d'orienter la planification de la conservation et d'appuyer la détermination des aires prioritaires pour l'intendance, la conservation et la protection.
- En novembre 2023, le gouvernement du Canada, le gouvernement de la Colombie-Britannique et le Conseil des leaders des Premières Nations ont signé l'Accord-cadre tripartite sur la conservation de la nature entre le Canada, la Colombie-Britannique et le Conseil des leaders des Premières Nations. L'accord-cadre s'engage à protéger au moins 30 % des zones terrestres de la province d'ici 2030, dont les forêts anciennes et l'habitat essentiel des espèces en péril. Il permettra également la remise en état d'au moins 140 000 ha d'habitat faunique d'ici 2025, ainsi que des mesures visant le rétablissement d'espèces en péril, comme la Chouette tachetée et le caribou boréal. Les parties se sont engagées à adopter une approche fondée sur les distinctions, reconnaissant l'importance du leadership autochtone en matière de conservation. Le Canada et la Colombie-Britannique consulteront les Premières Nations

et collaboreront avec elles pour déterminer des mesures de protection, de conservation, de remise en état et de rétablissement conformes aux engagements pris en vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Les négociations concernant les accords sur la nature se poursuivent avec plusieurs autres parties.

Accords de conservation

L'[Accord sur la conservation et le rétablissement du caribou, population boréale, au Manitoba](#), conclu entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Manitoba en vertu de l'article 11 de la LEP, a été achevé et publié dans le Registre public des espèces en péril le 1^{er} mars 2023. L'accord comprend des engagements à l'égard de la planification à l'échelle du paysage, y compris l'élaboration et la mise en œuvre de plans des aires de répartition pour les neuf aires de répartition de la province; le suivi de la population et de l'habitat du caribou; la mobilisation des peuples autochtones et des intervenants en lien avec l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de conservation et de rétablissement.

La mise en œuvre des mesures de conservation s'est poursuivie tout au long de 2023 conformément aux dix accords de conservation signés antérieurement en vertu de l'article 11 de la LEP pour le caribou boréal et le caribou des montagnes du Sud dans les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon, la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador. Ces accords prévoient notamment la protection de l'habitat, la remise en état de l'habitat, la gestion et le suivi des populations, ainsi que des engagements à l'égard de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans par aire de répartition ou de plans similaires à l'échelle du paysage.

Deux des accords de conservation pour le caribou boréal ont pris fin en 2023 :

- L'[Accord sur la conservation du caribou des bois, population boréale, avec les Premières Nations de Cold Lake](#) a pris fin le 31 mars 2023.
- L'[Accord de conservation sur la conservation du caribou des bois de la population boréale \(« caribou boréal »\) au Labrador](#) a pris fin le 10 septembre 2023.

L'Accord sur la conservation du caribou des bois, population boréale (« caribou des bois ») en Saskatchewan a été modifié le 20 décembre 2023 afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 mars 2025. Ce délai supplémentaire permet aux gouvernements du Canada et de la Saskatchewan de conclure les négociations en vue du renouvellement de l'accord de conservation.

Les négociations d'un accord de conservation pour le caribou boréal et le caribou des bois de la population Gaspésie-Atlantique avec le gouvernement du Québec ont été suspendues en attendant la publication de la Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards du Québec (c.-à-d. une stratégie provinciale pour la gestion du caribou boréal et du caribou des bois de la population Gaspésie-Atlantique).

En 2023, la Région du Pacifique du MPO a signé un protocole d'entente avec le gouvernement de la Colombie-Britannique en vertu de l'[Accord Canada-Colombie-Britannique sur les espèces en péril de 2005](#) afin d'appuyer le rétablissement des espèces d'eau douce en péril en Colombie-Britannique.

Le MPO continue de travailler avec le gouvernement de la nation crie (GNC) dans le cadre de l'accord de conservation signé en avril 2022, conformément à l'article 11 de la LEP, pour la conservation de l'esturgeon jaune (populations du sud de la baie d'Hudson et de la baie James), une espèce préoccupante en vertu de la LEP. L'accord et les efforts en cours reconnaissent le rôle essentiel et le leadership de la nation crie pour la conservation réussie de cette espèce.

Depuis la signature de l'accord, un groupe de travail composé de membres du MPO et de la CNG travaille à sa mise en œuvre et à l'élaboration du plan de gestion, dont la version finale est attendue pour 2025.

10. Sensibilisation et éducation

Parcs Canada : établir des liens avec le public en 2023



En accueillant plus de 22 millions de visiteurs par année, Parcs Canada a une occasion unique de tisser des liens avec le public et de le sensibiliser aux espèces en péril. Pour ce faire, l'Agence met en œuvre divers programmes de sensibilisation et d'éducation, y compris le processus de planification intégrée de la conformité et de l'application de la loi, qui est axé sur la communication proactive avec les visiteurs afin de souligner le lien qui existe entre leurs actions et l'effet qu'elles ont sur la protection et le rétablissement des espèces en péril et de leur habitat.

Instantané



Éducation

Collaboration avec des organismes axés sur l'éducation pour offrir des présentations virtuelles en direct dans des salles de classe partout au pays. Par exemple, en collaboration avec l'École en réseau, des présentations sur le béluga du Saint-Laurent et la petite chauve-souris brune ont rejoint plus de 20 000 élèves et, en collaboration avec la Société géographique royale du Canada et Exploring by the Seat of your Pants, des présentations sur le caribou des bois et la couleuvre ratière grise ont rejoint plus de 38 000 élèves.

Média

- Création de trois blogues sur les espèces en péril, ainsi que de vidéos : [Le projet impromptu caribou](#), [Étudier l'habitat du béluga pour mieux le protéger](#) et [À la recherche de l'omble à tête plate](#). Les efforts comprennent également la vidéo [Les baleines : jardinières de l'océan](#) qui fait partie de la série Équipe climat.
- Nouveaux médias pour une sensibilisation accrue : Une animation fondée sur des données a été créée au sujet de la fermeture de la baie Sainte-Marguerite afin de protéger les bélugas. Des « reels » ont été produits sur Instagram au sujet de l'omble à tête plate dans la réserve de parc national Nahanni et du caribou dans les parcs nationaux Ivvavik et Jasper. Enfin, des histoires ont été publiées sur Google Arts and Culture à propos du pin à écorce blanche ([Protéger les arbres pour les générations futures](#)) et du béluga ([Le béluga du Saint-Laurent et l'humain à la croisée des chemins](#)).



Causeries éducatives sur les quais

Parcs Canada a embauché des étudiants pour informer les plaisanciers des mesures qu'ils devraient prendre pour appuyer la protection et le rétablissement de l'épaulard résident du Sud directement. Ces étudiants ont informé les plaisanciers de la réglementation concernant la distance qu'ils doivent maintenir avec les baleines. Au total, en 2023, ils ont parlé à 601 personnes dans le cadre de ces causeries.

Point de mire : deux pins en déclin – conservation et remise en état des pins à cinq aiguilles

Le pin à écorce blanche et le pin flexible, qu'on appelle les pins à cinq aiguilles, sont des espèces clés des forêts en haute altitude de l'Ouest. Les deux espèces de pin sont en déclin et sont menacées par une combinaison de rouille vésiculeuse, d'infestations de dendroctone du pin ponderosa et de la suppression historique des incendies; ces facteurs sont tous aggravés par les changements climatiques. Pour sauver les pins à cinq aiguilles, sept parcs nationaux (Jasper, Yoho, Kootenay, Banff, Lacs-Waterton, Mont-Revelstoke et Glacier) ont uni leurs forces pour planter 119 563 semis de pin et, grâce à des brûlages dirigés, à l'éclaircie mécanique et à la plantation, ont remis en état 1 433 ha d'habitat.

Des programmes d'interprétation et de sensibilisation ont été mis en place afin d'accroître la prise de conscience du public :

- plusieurs installations artistiques mettant en vedette le pin à écorce blanche, y compris une sculpture au terrain de camping Snowforest;
- une exposition intitulée « What's the Connection? », qui a rejoint 25 000 personnes et a été présentée au parc provincial Peter Lougheed de Kananaskis, au centre d'apprentissage du parc provincial Fish Creek de Calgary et à l'aéroport international d'Edmonton;
- des kiosques de sensibilisation, qui ont été tenus à l'occasion de la journée de la durabilité de l'école secondaire de Revelstoke et de la Revelstoke Whitebark Pine Science and Management Conference, ainsi qu'à des endroits comme la région du lac O'hara et le Kicking Horse Mountain Resort;
- huit programmes de randonnée guidés sur le pin à écorce blanche;
- des plaques et des panneaux d'interprétation sur le pin à écorce blanche installés près de cinq points de départ de sentiers.



Cages en pin blanc

Le MPO sensibilise le public aux espèces aquatiques en péril en 2023

En 2023, le MPO a formé un groupe de travail national sur la sensibilisation qui servira de forum pour partager des informations, cerner les opportunités de mener des activités nationales et soutenir la cohérence nationale dans les approches de sensibilisation. L'objectif global du groupe de travail est de sensibiliser le public et d'accroître les connaissances générales sur les espèces aquatiques en péril.

Le groupe de travail national du MPO a réalisé une analyse environnementale des activités de sensibilisation existantes dans les régions du MPO et a créé un répertoire national afin d'améliorer la mise en commun de l'information, de combler les lacunes dans les documents disponibles, d'effectuer le suivi des activités de sensibilisation et d'en rendre compte.



Agent des pêches du MPO dans une école de Gunner's Cove

Le MPO continue d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des activités de sensibilisation dans tout le Canada.

- Dans le cadre d'un partenariat continu avec Ingenium Canada au moyen d'un protocole d'entente de 2021, la région du golfe du MPO a mobilisé les Canadiens au moyen d'activités de sensibilisation et d'éducation. Parmi les initiatives récentes, mentionnons l'ajout de vidéos éducatives et de documents papier sur le loup de mer et la raie tachetée à la collection de matériel éducatif sur les espèces aquatiques en péril au Canada atlantique, ainsi qu'un livre à colorier sur les espèces aquatiques en péril dans la région du golfe. Une exposition d'interprétation sur les espèces en péril a également été lancée en juin 2023 au Centre d'interprétation de Greenwich du parc national de l'Île-du-Prince-Édouard. Elle présente des maquettes grandeur nature d'un grand requin blanc, d'une raie tachetée, d'un loup de mer et d'une tortue luth, ainsi que cinq panneaux de style musée (un pour chaque espèce et un autre sur la LEP). En novembre 2023, le MPO et Ingenium Canada ont envoyé des trousse de matériel éducatif à environ 120 écoles intermédiaires anglophones et francophones de la région du golfe, afin d'aider les élèves à mieux comprendre les espèces aquatiques en péril locales et ce qu'ils peuvent faire pour les protéger.
- Le MPO a également fourni de l'information sur la façon d'utiliser les documents de rétablissement des espèces en péril pour trouver de l'information locale sur les espèces en péril, ainsi que sur la façon d'utiliser les programmes de financement du MPO pour appuyer les efforts de conservation et d'intendance des espèces en péril. Les publics cibles en 2023 comprenaient des intervenants de l'Office de protection de la nature de la péninsule du Niagara et de l'Office de protection de la nature de Hamilton, des étudiants suivant le cours d'opérateur d'équipement lourd du Collège Fleming et d'autres professionnels de la conservation.
- Le MPO, en collaboration avec Parcs Canada, Ocean Wise et le Royal BC Museum, a organisé une réunion en février 2023 pour les éducateurs spécialisés sur le milieu marin à Victoria, en Colombie-Britannique. Les participants à la réunion représentaient 18 organismes, dans le but commun de coordonner les efforts visant à réduire la perturbation des mammifères marins en péril par l'éducation du public et de donner aux citoyens les moyens d'adopter des mesures d'atténuation des menaces conformes aux objectifs de rétablissement des espèces en péril. Les organismes participants ont joué un rôle essentiel dans la sensibilisation des mammifères marins en péril en Colombie-Britannique, la sensibilisation aux menaces de perturbation et le changement de comportement inspirant.



Modèle de requin blanc



Nettoyage des plages par le MPO avec des étudiants à Spaniard's Bay

Instantané



Activités

Journée mondiale des océans

- 2 500 visiteurs au Marine Institute (Terre-Neuve-et-Labrador).
- 40 000 personnes ont été jointes au moyen de l'événement virtuel de quatre jours sur Facebook.
- De nombreuses activités dans tout le pays.



Exposition du symposium sur la conservation de Latonell de 2023

- Le personnel a mis à la disposition des visiteurs une carte interactive nationale des espèces aquatiques en péril, un présentoir de coquilles de moules d'eau douce et diverses ressources.



Webinaires avec les parties intéressées du bassin versant et les groupes autochtones sur les éléments suivants :

- Mesures que les Canadiens peuvent prendre pour protéger les espèces.
- Page Web des Projets près de l'eau du MPO.
- Comment utiliser les cartes nationales des espèces aquatiques en péril.



Éducation

- Création de nouveau matériel envoyé aux écoles et aux collectivités, y compris 120 écoles intermédiaires dans la région du golfe : livres d'activités, reproductions en tissu d'espèces en péril, fiches d'information, casse tête bilingues, crayons avec le message « Je protège les espèces en péril ».
- Effectuer des présentations dans les écoles et les collectivités.
- Informer le public lors des expositions.

Média

- Sept entrevues liées aux cétacés dans les eaux de Terre-Neuve et aux mesures de protection des mammifères marins.
- Plan des médias sociaux pour les consultations sur la grosse poule de mer.
- Campagnes #RequinsTNL et #SemaineDuRequin sur X pour aider les gens à identifier les espèces de requins.
- Rappels envoyés au public sur X de ne pas déranger les cétacés et de communiquer leurs observations de cétacés et de tortues.



11. Consultation et gouvernance

11.1 Groupes consultatifs autochtones

Conseil autochtone national sur les espèces en péril

Conformément à l'article 8.1 de la Loi, le Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP) conseille le ministre en matière d'application de la Loi et fournit au Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril (CCCEP) des conseils et des recommandations. Bien que le CCCEP ne soit pas officiellement établi, les ministres participants se réunissent régulièrement.

Le 1^{er} novembre 2023, le CANEP a écrit au ministre de l'Environnement pour lui présenter un certain nombre de recommandations visant à faire progresser les travaux sur les espèces en péril, notamment en s'appuyant sur les travaux des conseils précédents et en amplifiant le leadership et les points de vue des Autochtones en rapport avec l'application de la Loi, les processus décisionnels fédéraux, la conservation des espèces sauvages et la gestion des ressources. Le CANEP a exprimé son appui à la priorité ministérielle qui vise à freiner et à inverser la perte de biodiversité tout en soulignant la nécessité de modifier la LEP pour mieux reconnaître l'*Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations*.

À la réunion du CANEP qui s'est tenue les 8 et 9 novembre 2023, des membres du CANEP et du gouvernement ont participé à une discussion fondée sur la lettre du Conseil, notamment sur l'importance des approches écosystémiques à l'égard de la conservation, en tenant compte des répercussions négatives de la LEP sur les peuples autochtones, et ils ont suggéré des façons d'accroître l'intégration des approches autochtones dans l'ensemble du cycle de la LEP. À la réunion, des employés de Parcs Canada ont également fait une présentation sur les corridors écologiques. La présentation indiquait que les corridors écologiques font partie d'une série de solutions axées sur la nature pour lutter contre les changements climatiques et réduire la perte de biodiversité. Les employés de Parcs Canada ont également souligné la collaboration continue avec les partenaires pour faire progresser l'atteinte d'objectifs communs, y compris la reconnaissance des valeurs d'intendance autochtones comme objectif prioritaire du programme relatif aux corridors.

11.2 Modèle de mobilisation à l'égard de la nature d'ECCC

Dans le cadre du Patrimoine naturel bonifié, ECCC a continué de mettre en œuvre son modèle de mobilisation, qui vise à renforcer la mobilisation des partenaires externes, à respecter les divers points de vue et à améliorer la coordination des priorités d'ECCC en matière de nature, y compris les espèces en péril.

Bien que le travail du Comité consultatif sur la nature (CCN) soit plus vaste et que les réunions portent actuellement sur la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming Montréal, le Comité a fourni des conseils relatifs à la LEP. Plus précisément, à la réunion en personne qui s'est tenue les 1^{er} et 2 juin 2023, le CCN a fourni à ECCC des conseils sur la progression des politiques fédérales de protection des espèces en péril et, à la réunion du 7 décembre 2023 du CCN, le Comité a formulé des commentaires sur le rôle de l'intendance dans l'*Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril*.

À la réunion en personne du Comité consultatif sur la nature (CCN) qui s'est tenue les 1^{er} et 2 juin 2023, le CCN a fourni à ECCC des conseils sur la progression des politiques fédérales de protection des espèces en péril en ce qui concerne la cible 4 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. À la réunion du CCN du 7 décembre 2023, le Comité a formulé des commentaires sur le rôle de l'intendance dans l'*Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril* en ce qui a trait à l'avancement du Cadre mondial de la biodiversité.

De plus, les travaux se sont poursuivis pour amorcer les activités de trois Tables autochtones sur la nature fondées sur les distinctions, y compris le travail sur la composition, le mandat et la planification des réunions inaugurales. L'objectif de ces tables de mobilisation élaborées conjointement est de contribuer à l'élaboration et à la prestation de conseils stratégiques, de recommandations et de solutions novatrices sur les priorités communes relatives à la nature, y compris les éventuelles priorités liées aux espèces en péril.

11.3 Table ronde ministérielle sur la LEP

La Table ronde ministérielle (TRM) a tenu une réunion le 30 octobre 2023, où elle s'est penchée sur les réponses d'ECCC aux vérifications sur les espèces en péril effectuées par le CEDD. Les participants à la TRM, qui étaient également membres du CCN, ont discuté des principaux enjeux liés aux espèces en péril, y compris la réduction des arriérés dans les plans d'action et les programmes de rétablissement, l'importance des approches écosystémiques à l'égard de la conservation et la collaboration avec d'autres secteurs et administrations. ECCC s'est engagé à simplifier les processus, à étudier des mécanismes de financement novateurs et à tirer parti des partenariats pour faire progresser les efforts de rétablissement des espèces. De plus, les participants à la TRM ont demandé des approches de conservation plus inclusives et ascendantes, en reconnaissant la nécessité d'établir des stratégies de communication efficaces. Le ministre Guilbeault a exprimé sa gratitude pour les contributions des membres du CCN et a affirmé l'engagement d'ECCC à collaborer de façon continue à la mise à jour des politiques découlant de la LEP. À l'avenir, ECCC continuera de collaborer avec le CCN pour peaufiner les cadres de politiques découlant de la LEP et améliorer les voies de communication afin de faciliter une participation significative des intervenants.

11.4 Registre public des espèces en péril

Le Registre public des espèces en péril en ligne permet au ministre de respecter l'obligation établie dans la LEP qui consiste à créer un registre public facilitant l'accès aux documents liés à la LEP. Le Registre est un outil important pour mobiliser et informer les Canadiens sur les questions relatives aux espèces en péril. En plus de fournir un accès à des documents et à des renseignements relatifs à la LEP, il permet aux Canadiens de soumettre des commentaires sur les documents liés à la LEP élaborés par le gouvernement du Canada.

L'article 123 de la LEP indique les documents qui doivent être publiés dans le Registre, notamment :

- les règlements, décrets et arrêtés pris en vertu de la Loi;
- les accords conclus en application de l'article 10 de la Loi;
- les critères établis par le COSEPAC pour la classification des espèces sauvages;
- les rapports de situation relatifs aux espèces sauvages que le COSEPAC a soit fait rédiger, soit reçu à l'appui d'une demande;
- la Liste des espèces en péril;
- les codes de pratique et les normes ou directives nationales élaborés sous le régime de la Loi;
- les accords et les rapports déposés en vertu de l'article 111 ou du paragraphe 113(2) de la Loi, ou un avis portant que ces accords ou rapports ont été déposés auprès du tribunal et sont donc accessibles au public;
- tout rapport établi aux termes des articles 126 et 128 de la Loi.

D'autres documents préparés pour satisfaire aux exigences de la LEP, notamment les programmes de rétablissement, les plans d'action, les plans de gestion et les rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes de rétablissement, sont également publiés dans le Registre public, en plus des raisons pour lesquelles des accords ont été conclus ou des permis délivrés en vertu des articles 73 ou 74 de la Loi.

En 2023, 345 documents ont été publiés dans le Registre, dont 143 explications de permis et 42 documents aux fins de consultation publique. Ces documents comprennent les rapports annuels de la LEP et du COSEPAC, les documents de consultation, les rapports de situation et les résumés d'évaluation de la situation du COSEPAC, les énoncés de réaction du ministre, les documents de rétablissement et les décrets d'inscription.

12. Renseignements supplémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements ou des publications et pour présenter des questions ou des commentaires concernant les programmes et les activités relatifs aux espèces en péril, veuillez communiquer avec l'un des organismes suivants :

Environnement et Changement climatique Canada

Centre de renseignements à la population

Édifice Place Vincent-Massey
351, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Sans frais : 1-800-668-6767
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Pêches et Océans Canada

Direction générale des communications

200, rue Kent
3^e étage, poste 13228
Ottawa (Ontario) K1A OE6
Tél. : 613-993-0999
Télééc. : 613-990-1866
Courriel : info@dfo-mpo.gc.ca

Parcs Canada

Bureau national

30, rue Victoria
Gatineau (Québec) J8X 0B3
Tél. : 888-773-8888
ATS : 866-787-6221
Courriel : information@pc.gc.ca

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Registre public des espèces en péril et pour présenter des questions ou des commentaires sur le Registre public, veuillez communiquer avec l'organisme suivant :

Bureau du Registre public des espèces en péril

351, boulevard Saint-Joseph, 10^e étage
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Courriel : SARRegistry@ec.gc.ca

13. Annexe

13.1 Évaluations du COSEPAC (lots 1 à 20)

Tableau 9. Nombre d'espèces Évaluations du COSEPAC (chaque année jusqu'en décembre 2023)

| Lot (année) de la réception des évaluations par le ministre | Évaluations des espèces en péril du COSEPAC reçues | Confirmation du statut actuel | Ajout à l'annexe 1 | Reclassification (dans une catégorie de risque plus élevé) | Reclassification (dans une catégorie de risque moins élevé) | Retrait de la liste | Aucune inscription | Renvoi | Décision en instance |
|---|--|-------------------------------|------------------------|--|---|---------------------|--------------------|-----------|----------------------|
| (Proclamation) | 233 ^a | – | 233 | | | | | | – |
| Lot 1 (2004) | 95 | 4 | 75 | | | | 9 | 7 | |
| Lot 2 (2004) | 59 | | 44 | | | | 13 | 1 | 1 |
| Lot 3 (2005) | 60 | 4 | 44 | | | | 6 | 1 | 5 |
| Lot 4 (2006) | 54 | 4 | 39 | 2 | | | 1 | 2 | 6 |
| Évaluation urgente (2006) | 1 | | | | | | 1 | | |
| Lot 5 (2007) | 53 | 8 | 30 | 2 | 3 | 1 | | | 9 |
| Lot 6 (2008) | 39 | 14 | 20 | 3 | | | 1 | | 1 |
| Lot 7 (2009) | 46 | 17 | 20 | 3 | 1 | | | | 5 |
| Lot 8 (2010) | 78 | 34 | 18 | 3 | 5 | | 4 | | 14 |
| Lot 9 (2011) | 82 | 31 | 19 | 5 | 7 | | 1 | 3 | 16 |
| Lot 10 (2012) | 56 | 28 | 10 | 6 | 5 | 1 | | 1 | 5 |
| Évaluation urgente (2012) | 3 | | 3 | | | | | | |
| Lot 11 (2013) | 67 | 33 | 19 | 3 | 5 | | | | 7 |
| Lot 12 (2014) | 52 | 21 | 17 | 2 | 3 | | | 3 | 6 |
| Lot 13 (2015) | 54 | 24 | 19 | 4 | 2 | | | | 5 |
| Lot 14 (2016) | 37 | 7 | 11 | 6 | 9 | 1 | | | 3 |
| Lot 15 (2017) | 55 | 17 | 11 | 5 | 7 | 1 | | 1 | 13 |
| Évaluations d'urgence (2018) | 2 | | | | | | 2 | | |
| Lot 16 (2018) | 74 | 26 | 13 | 3 | 4 | | | | 28 |
| Lot 17 (2019) | 52 | 15 | 9 | 2 | 2 | 1 | | | 24 |
| Lot 18 (2020) | 21 | 6 | | | | | | | 15 |
| Lot 19 (2021) | 59 | 22 | | | | | | | 37 |
| Lot 20 (2022) | 43 | 14 | | | | | | | 29 |
| Lot 21 (2023) | 43 | 27 | | | | | | | 16 |
| Modifications à la liste | | | 654^b | 49 | 53 | 5 | 38 | 19 | 245 |

a. Au moment de la proclamation, 233 espèces figuraient à l'annexe 1.

b. Le total de la colonne est 654, mais il y a 662 espèces à l'annexe 1 à la fin de 2023. Cette différence découle du fait que le COSEPAC confirme le statut d'une espèce sauvage inscrite tout en attribuant ces mêmes individus à deux ou plusieurs espèces sauvages, au même statut. Il s'agit habituellement de donner de nouveaux noms de populations à l'espèce. Une fois que le gouverneur en conseil a accepté les changements proposés, même si aucun individu n'est ajouté à l'annexe 1 et que le statut ne change pas, une entité qui était auparavant inscrite comme une espèce devient plutôt inscrite comme deux espèces sauvages ou plus en vertu de la LEP.

13.2 Réponses avec échéancier pour les évaluations des espèces en péril reçues du COSEPAC

Tableau 10a. Réponses du ministre aux évaluations des espèces terrestres en péril présentées par le COSEPAC en 2023

| Statut selon le COSEPAC | Groupe taxinomique | Nom commun (population) | Nom scientifique | Processus de consultation |
|-------------------------|-------------------------|--|---|---------------------------|
| En voie de disparition | Arthropodes | Hydropore de Bertha | <i>Sanfilippodytes bertae</i> | Confirmé |
| En voie de disparition | Arthropodes | Porte-queue cendré (population des Lacs Waterton) | <i>Satyrium semiluna</i> | Confirmé |
| En voie de disparition | Arthropodes | Bleu insulaire | <i>Icaricia saepiolus insulanus</i> | Confirmé |
| En voie de disparition | Arthropodes | Bourdon à tache rousse | <i>Bombus affinis</i> | Confirmé |
| En voie de disparition | Oiseaux | Colin de Virginie | <i>Colinus virginianus</i> | Confirmé |
| En voie de disparition | Oiseaux | Sterne de Dougall | <i>Sterna dougallii</i> | Confirmé |
| En voie de disparition | Oiseaux | Pic à tête blanche | <i>Dryobates albolarvatus</i> | Confirmé |
| En voie de disparition | Mammifères (terrestres) | Chauve-souris rousse de l'Est | <i>Lasiurus borealis</i> | Normal |
| En voie de disparition | Mammifères (terrestres) | Chauve-souris cendrée | <i>Lasiurus cinereus</i> | Normal |
| En voie de disparition | Mammifères (terrestres) | Chauve-souris argentée | <i>Lasionycteris noctivagans</i> | Normal |
| En voie de disparition | Mousses | Fissident appauvri | <i>Fissidens pauperculus</i> | Confirmé |
| En voie de disparition | Plantes vasculaires | Polystic de Californie | <i>Polystichum californicum</i> | Normal |
| En voie de disparition | Plantes vasculaires | Marah d'Orégon | <i>Marah oregana</i> | Normal |
| En voie de disparition | Plantes vasculaires | Aster du golfe Saint-Laurent | <i>Symphotrichum laurentianum</i> | Normal |
| Disparue du pays | Amphibiens | Salamandre tigrée de l'Est (population carolinienne) | <i>Ambystoma tigrinum</i> | Confirmé |
| Disparue du pays | Arthropodes | Nécrophore d'Amérique | <i>Nicrophorus americanus</i> | Confirmé |
| Disparue du pays | Arthropodes | Marbré insulaire | <i>Euchloe ausonides insulanus</i> | Confirmé |
| Disparue du pays | Reptiles | Couleuvre à nez mince du Pacifique | <i>Pituophis catenifer catenifer</i> | Confirmé |
| Disparue du pays | Reptiles | Tortue de l'Ouest | <i>Actinemys marmorata</i> | Confirmé |
| Disparue du pays | Reptiles | Crotale des bois | <i>Crotalus horridus</i> | Confirmé |
| Disparue du pays | Plantes vasculaires | Collinsie printanière | <i>Collinsia verna</i> | Confirmé |
| Non active | Oiseaux | Grand Héron de la sous-espèce <i>fannini</i> | <i>Ardea herodias fannini</i> | Prolongé |
| Préoccupante | Amphibiens | Crapaud des steppes | <i>Anaxyrus cognatus</i> | Confirmé |
| Préoccupante | Arthropodes | Gomphe riverain | <i>Stylurus amnicola</i> | Normal |
| Préoccupante | Oiseaux | Engoulevent bois pourri | <i>Antrastomus vociferus</i> | Normal |
| Préoccupante | Oiseaux | Bruant des prés de la sous-espèce <i>princeps</i> | <i>Passerculus sandwichensis princeps</i> | Confirmé |
| Préoccupante | Mammifères (terrestres) | Castor de montagne | <i>Aplodontia rufa</i> | Confirmé |
| Préoccupante | Mollusques | Limace à grand manteau | <i>Magnipelta mycophaga</i> | Confirmé |

| Statut selon le COSEPAC | Groupe taxinomique | Nom commun (population) | Nom scientifique | Processus de consultation |
|-------------------------|---------------------|--|---------------------------------|---------------------------|
| Préoccupante | Plantes vasculaires | Carex tumulicole | <i>Carex tumulicola</i> | Normal |
| Préoccupante | Plantes vasculaires | Abronie à petites fleurs | <i>Tripterocalyx micranthus</i> | Normal |
| Menacée | Arthropodes | Porte-queue cendré (population de l'Okanagan et de la Similkameen) | <i>Satyrium semiluna</i> | Normal |
| Menacée | Oiseaux | Grive de Bicknell | <i>Catharus bicknelli</i> | Confirmé |
| Menacée | Lichens | Hétérodermie squamuleuse | <i>Heterodermia squamulosa</i> | Normal |
| Menacée | Plantes vasculaires | Arabette mince | <i>Crucihimalaya virgata</i> | Confirmé |

Tableau 10b. Réponses du ministre aux évaluations des espèces aquatiques en péril présentées par le COSEPAC en 2023

| Statut selon le COSEPAC | Groupe taxinomique | Nom commun (population) | Nom scientifique | Processus de consultation |
|-------------------------|----------------------|---|--------------------------------------|---------------------------|
| En voie de disparition | Poissons (eau douce) | Corégone de l'Atlantique | <i>Coregonus huntsmani</i> | Confirmé |
| En voie de disparition | Reptiles | Tortue luth (population de l'Atlantique) | <i>Dermochelys coriacea</i> | Confirmé |
| En voie de disparition | Reptiles | Tortue luth (population du Pacifique) | <i>Dermochelys coriacea</i> | Confirmé |
| Préoccupante | Poissons (eau douce) | Meunier des plaines (population de la rivière Saskatchewan et du fleuve Nelson) | <i>Pantosteus jordani</i> | Normal |
| Préoccupante | Mammifères (marins) | Rorqual à bosse (population du Pacifique Nord) | <i>Megaptera novaeangliae kuzira</i> | Confirmé |
| Préoccupante | Mollusques | Alasmidonte renflée | <i>Alasmidonta varicosa</i> | Confirmé |
| Menacée | Poissons (eau douce) | Meunier de la cordillère | <i>Pantosteus bondi</i> | Normal |
| Menacée | Poissons (eau douce) | Meunier des plaines (population du Missouri) | <i>Pantosteus jordani</i> | Confirmé |
| Menacée | Mammifères (marins) | Otarie à fourrure du Nord | <i>Callorhinus ursinus</i> | Sans objet |

13.3 Espèces dont l'évaluation n'a pas encore été envoyée au gouverneur en conseil

Tableau 11a. Espèces terrestres dont l'évaluation n'a pas encore été envoyée au gouverneur en conseil aux fins de décision

| Nom commun (population) | Statut selon la LEP | Processus de consultation | Statut du COSEPAC (date de l'évaluation) | Justification du délai |
|---|------------------------|---------------------------|--|---|
| Perce-tige d'Aweme | En voie de disparition | Normal | Données insuffisantes (04/11/2020) | La période de consultation sur cette espèce a pris fin en mai 2022. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés. |
| Hirondelle rustique | Menacée | Prolongé | Préoccupante (05/05/2021) | La période de consultation sur cette espèce a pris fin en octobre 2022. Le ministre a reçu les décisions des conseils de gestion des ressources fauniques concernant le retrait de cette espèce de la liste. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés. |
| Caribou de la toundra (population Dolphin-et-Union) | Préoccupante | Prolongé | En voie de disparition (01/11/2017) | Les consultations de suivi ont été prolongées notamment en raison de la COVID-19 et sont maintenant terminées. Le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut a rendu sa décision visant à appuyer la décision d'inscription au printemps 2022. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés. |
| Frêne noir | Aucun statut | Prolongé | Menacée (01/11/2018) | Les premières consultations sur cette espèce devaient d'abord se tenir de janvier à septembre 2020. En raison notamment de la COVID-19, cette période a été initialement prolongée jusqu'au printemps 2022 afin de laisser suffisamment de temps pour achever toutes les consultations. En raison des préoccupations exprimées par plusieurs Premières Nations, les consultations se poursuivent. |
| Petite oréohélice | Aucun statut | Normal | En voie de disparition (05/05/2021) | La période de consultation sur cette espèce a pris fin en mai 2022. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés. |

| Nom commun (population) | Statut selon la LEP | Processus de consultation | Statut du COSEPAC (date de l'évaluation) | Justification du délai |
|--|------------------------|---------------------------|--|--|
| Paruline du Canada | Menacée | Prolongé | Préoccupante (04/11/2020) | La période de consultation a pris fin en octobre 2022. Le ministre a reçu les décisions des conseils de gestion des ressources fauniques concernant la reclassification de cette espèce dans une catégorie de risque moins élevé. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés. |
| Caribou (population de la toundra) | Aucun statut | Prolongé | Menacée (27/11/2016) | Le COSEPAC a présenté l'évaluation et le rapport de situation du caribou, population de la toundra, à la ministre d'ECCC le 17 octobre 2017. En raison de la nécessité de mobiliser les peuples autochtones dans l'ensemble de l'aire de répartition du caribou de la toundra, l'espèce a fait l'objet de consultations prolongées. Il s'agissait notamment de consultations avec les dix conseils de gestion des ressources fauniques, comme le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut. Pour obtenir la liste complète des conseils de gestion des ressources fauniques consultés, voir l'énoncé de réaction de 2018 sur le caribou, population de la toundra. D'autres changements ont dû être apportés au calendrier en raison de la pandémie de COVID-19. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés. |
| Caribou (population migratrice de l'Est) | Aucun statut | Prolongé | En voie de disparition (28/04/2017) | Les consultations ont pris fin en décembre 2023. Cette espèce en est actuellement à la première étape du processus réglementaire visant une décision par le gouverneur en conseil. |
| Caribou (population des monts Torngat) | Aucun statut | Prolongé | En voie de disparition (27/11/2016) | ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés. |
| Cicindelle des galets | En voie de disparition | Normal | Préoccupante (05/05/2021) | La période de consultation sur cette espèce a pris fin en mai 2022. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés. |

| Nom commun (population) | Statut selon la LEP | Processus de consultation | Statut du COSEPAC (date de l'évaluation) | Justification du délai |
|---|---------------------|---------------------------|--|---|
| Néphrome cryptique | Préoccupante | Prolongé | Menacée (03/05/2019) | Les premières consultations sur cette espèce devaient d'abord se tenir de janvier à septembre 2020. En raison de la COVID-19, cette période a été prolongée jusqu'en septembre 2021 afin de laisser suffisamment de temps pour achever toutes les consultations. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés. |
| Sauterelle de Davis | Aucun statut | Normal | Menacée (04/11/2020) | La période de consultation sur cette espèce a pris fin en mai 2022. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés. |
| Chabot de profondeur (population du lac Waterton) | Aucun statut | Normal | Préoccupante (28/04/2017) | Parcs Canada a décidé de poursuivre les consultations sur cette espèce. Elle fera partie d'un groupe d'espèces dont l'inscription à la loi sera proposée une fois les consultations terminées. |
| Buse rouilleuse | Menacée | Normal | Préoccupante (05/05/2021) | La période de consultation sur cette espèce a pris fin en mai 2022. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés. |
| Gomphe spéculaire | Aucun statut | Normal | Préoccupante (05/05/2021) | La période de consultation sur cette espèce a pris fin en mai 2022. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés. |
| Barge hudsonienne | Aucun statut | Prolongé | Menacée (03/05/2019) | Les premières consultations sur cette espèce devaient d'abord se tenir de janvier à septembre 2020. En raison de la COVID-19, cette période a été prolongée jusqu'en septembre 2021 afin de laisser suffisamment de temps pour achever toutes les consultations. |
| Apantèse compliquée | Aucun statut | Normal | Menacée (03/05/2013) | Les consultations de suivi avec les Premières Nations de la région du Pacifique ont été prolongées, mais sont maintenant terminées. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés. |
| Hyménoxys herbacé | Menacée | Normal | Préoccupante (05/05/2021) | La période de consultation sur cette espèce a pris fin en mai 2022. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés. |

| Nom commun (population) | Statut selon la LEP | Processus de consultation | Statut du COSEPAC (date de l'évaluation) | Justification du délai |
|---|---------------------|---------------------------|--|---|
| Océanite cul blanc (population de l'Atlantique) | Aucun statut | Normal | Menacée (04/11/2020) | La période de consultation sur cette espèce a pris fin en mai 2022. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés. |
| Petit Chevalier | Aucun statut | Prolongé | Menacée (04/11/2020) | La période de consultation sur cette espèce a pris fin en octobre 2022. Le ministre a reçu les décisions des conseils de gestion des ressources fauniques concernant le retrait de cette espèce de la liste. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés. |
| Pin flexible | Aucun statut | Normal | En voie de disparition (28/11/2014) | Les consultations de suivi avec les Premières Nations de la région des Prairies ont été considérées comme étant terminées le 26 novembre 2021. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés. |
| Lyonie faux troène | Aucun statut | Normal | En voie de disparition (04/11/2020) | La période de consultation sur cette espèce a pris fin en mai 2022. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés. |
| Bison des prairies | Aucun statut | Prolongé | Espèce menacée (01/11/2013) | Les consultations prolongées sur cette espèce ont commencé en 2015. Les consultations de suivi dans la région des Prairies sont maintenant terminées. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés. |
| Corégone pygmée (population du lac Waterton) | Aucun statut | Normal | Préoccupante (27/11/2016) | Parcs Canada a décidé de poursuivre les consultations sur cette espèce. Elle fera partie d'un groupe d'espèces dont l'inscription à la loi sera proposée une fois les consultations terminées. |
| Bécasseau maubèche de la sous-espèce <i>islandica</i> | Préoccupante | Prolongé | Non en péril (04/11/2020) | La période de consultation sur cette espèce a pris fin en octobre 2022. Le ministre a reçu les décisions des conseils de gestion des ressources fauniques concernant le retrait de cette espèce de la liste. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés. |

| Nom commun (population) | Statut selon la LEP | Processus de consultation | Statut du COSEPAC (date de l'évaluation) | Justification du délai |
|---|------------------------|---------------------------|--|---|
| Bécasseau maubèche de la sous-espèce <i>rufa</i> (population hivernant dans le nord est de l'Amérique du Sud) | Aucun statut | Prolongé | Préoccupante (04/11/2020) | La période de consultation sur cette espèce a pris fin en octobre 2022. Le ministre a reçu les décisions des conseils de gestion des ressources fauniques concernant la reclassification de cette espèce dans une catégorie de risque moins élevé. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés. |
| Bécasseau maubèche de la sous-espèce <i>rufa</i> (population hivernant dans le sud est des États-Unis, le golfe du Mexique et les Caraïbes) | Aucun statut | Prolongé | En voie de disparition (04/11/2020) | La période de consultation sur cette espèce a pris fin en octobre 2022. Le ministre a reçu les décisions des conseils de gestion des ressources fauniques concernant la reclassification de cette espèce dans une catégorie de risque moins élevé. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés. |
| Mouette rosée | Menacée | Prolongé | En voie de disparition (05/05/2021) | La période de consultation sur cette espèce a pris fin en octobre 2022. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés. |
| Hétérodermie maritime | En voie de disparition | Normal | Menacée (05/05/2021) | La période de consultation sur cette espèce a pris fin en mai 2022. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés. |
| Hibou des marais | Préoccupante | Prolongé | Menacée (05/05/2021) | La période de consultation sur cette espèce a pris fin en octobre 2022. Le processus réglementaire se déroulera comme il se doit dès réception des décisions des conseils de gestion des ressources fauniques sur la proposition de reclassification de cette espèce dans une catégorie de risque plus élevé. |
| Bourdon de Suckley | Aucun statut | Prolongé | Menacée (29/11/2019) | Les consultations avec les Premières Nations ont été retardées en raison de la pandémie de COVID-19, mais elles sont maintenant terminées. Les retards étaient également attribuables, en partie, aux ressources humaines limitées. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés. |

| Nom commun (population) | Statut selon la LEP | Processus de consultation | Statut du COSEPAC (date de l'évaluation) | Justification du délai |
|--|---------------------|---------------------------|--|---|
| Spiranthe des terrains inondés | Aucun statut | Normal | En voie de disparition (01/11/2018) | Les premières consultations sur cette espèce devaient d'abord se tenir de janvier à septembre 2020. En raison de la COVID-19, cette période a été prolongée jusqu'en septembre 2021 afin de laisser suffisamment de temps pour achever toutes les consultations. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés. |
| Souris des moissons de la sous-espèce <i>megalotis</i> | Préoccupante | Prolongé | En voie de disparition (29/11/2019) | Les consultations avec les Premières Nations ont été retardées en raison de la pandémie de COVID-19, mais elles sont maintenant terminées. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés. |
| Fuscopannaire à taches blanches | Aucun statut | Normal | Menacée (03/05/2019) | Les premières consultations sur cette espèce devaient d'abord se tenir de janvier à septembre 2020. En raison de la COVID-19, cette période a été prolongée jusqu'en septembre 2021 afin de laisser suffisamment de temps pour achever toutes les consultations. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés. |
| Bison des bois | Menacée | Prolongé | Préoccupante (01/11/2013) | ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés. |
| Drave du Yukon | Aucun statut | Prolongé | Préoccupante (01/11/2018) | Les premières consultations sur cette espèce devaient d'abord se tenir de janvier à septembre 2020. En raison notamment de la COVID-19, cette période a été prolongée jusqu'en septembre 2021 afin de laisser suffisamment de temps pour achever toutes les consultations. ECCC élaborera des options d'inscription en fonction des priorités gouvernementales et des délais réglementaires normalisés. |

Tableau 11b. Espèces aquatiques dont l'évaluation n'a pas encore été envoyée au gouverneur en conseil aux fins de décision

| Espèce sauvage | Statut selon la LEP | Processus de consultation | Statut selon le COSEPAC | Justification et prochaines étapes |
|---|---------------------|---------------------------|------------------------------------|---|
| Espèces aquatiques | | | | |
| Béluga (population de la baie Cumberland) | Menacée, annexe 1 | Normal | En voie de disparition (nov. 2020) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Béluga (population de l'est du Haut-Arctique et de la baie de Baffin) | Aucun | Prolongé | Préoccupante (nov. 2020) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante. Les consultations publiques sont terminées. L'analyse de l'information est en cours pour éclairer une décision concernant l'inscription. |
| Béluga (population de l'est de la baie d'Hudson) | Aucun | Prolongé | Menacée (nov. 2020) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Béluga (population de la baie d'Ungava) | Aucun | Prolongé | En voie de disparition (nov. 2020) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Cisco de l'Alaska | Aucun | Prolongé | Préoccupante (nov. 2017) | L'espèce a fait l'objet de consultations publiques en 2020. L'analyse de l'information est en cours pour éclairer une décision concernant l'inscription. |
| Méné laiton (population de la rivière Missouri) | Aucun | Normal | Préoccupante (mai 2022) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Méné laiton (population du Pacifique) | Aucun | Normal | Préoccupante (mai 2022) | Les consultations publiques sont terminées. L'analyse de l'information est en cours pour éclairer une décision concernant l'inscription. |
| Méné laiton (population de l'ouest de l'Arctique) | Aucun | Normal | Préoccupante (mai 2022) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est en cours. |
| Saumon chinook (population de l'est de l'île de Vancouver, type océanique, automne) | Aucun | Prolongé | Préoccupante (nov. 2020) | Les consultations publiques sont terminées. L'analyse de l'information est en cours pour éclairer une décision concernant l'inscription. |
| Saumon chinook (population de l'est de l'île de Vancouver, type océanique, été) | Aucun | Prolongé | En voie de disparition (nov. 2020) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Saumon chinook (population de l'est de l'île de Vancouver, type fluvial, printemps) | Aucun | Prolongé | En voie de disparition (nov. 2018) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |

| Espèce sauvage | Statut selon la LEP | Processus de consultation | Statut selon le COSEPAC | Justification et prochaines étapes |
|--|---------------------|---------------------------|------------------------------------|---|
| Espèces aquatiques | | | | |
| Saumon chinook (population du bas Fraser, type océanique, automne) | Aucun | Prolongé | Menacée (nov. 2018) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Saumon chinook (population du bas Fraser, type océanique, été) | Aucun | Prolongé | En voie de disparition (nov. 2020) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Saumon chinook (population du bas Fraser, type fluvial, printemps) | Aucun | Prolongé | Préoccupante (nov. 2018) | Les consultations publiques sont terminées. L'analyse de l'information est en cours pour éclairer une décision concernant l'inscription. |
| Saumon chinook (population du bas Fraser, type fluvial, été [haute Pitt]) | Aucun | Prolongé | En voie de disparition (nov. 2018) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante. L'analyse de l'information est en cours. |
| Saumon chinook (population du bas Fraser, type fluvial, été) | Aucun | Prolongé | Menacée (nov. 2018) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Saumon chinook (population de la Thompson inférieure, type fluvial, printemps) | Aucun | Prolongé | En voie de disparition (nov. 2020) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Saumon chinook (population du moyen Fraser, type fluvial, automne) | Aucun | Prolongé | En voie de disparition (nov. 2018) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Saumon chinook (population du moyen Fraser, type fluvial, printemps [MF+DetG]) | Aucun | Prolongé | Menacée (nov. 2018) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Saumon chinook (population du moyen Fraser, type fluvial, printemps) | Aucun | Prolongé | En voie de disparition (nov. 2018) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Saumon chinook (population du moyen Fraser, type fluvial, été) | Aucun | Prolongé | Menacée (nov. 2018) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Saumon chinook (population de la Thompson Nord, type fluvial, printemps) | Aucun | Prolongé | En voie de disparition (nov. 2018) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Saumon chinook (population de la Thompson Nord, type fluvial, été) | Aucun | Prolongé | En voie de disparition (nov. 2018) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |

| Espèce sauvage | Statut selon la LEP | Processus de consultation | Statut selon le COSEPAC | Justification et prochaines étapes |
|---|---------------------|---------------------------|------------------------------------|--|
| Espèces aquatiques | | | | |
| Saumon chinook (population de la Thompson Sud, type fluvial, été 1.2) | Aucun | Prolongé | En voie de disparition (nov. 2018) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Saumon chinook (population de la Thompson Sud, type fluvial, été 1.3) | Aucun | Prolongé | En voie de disparition (nov. 2018) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Saumon chinook (population du sud de la partie continentale – baie Boundary, type océanique, automne) | Aucun | Prolongé | Menacée (nov. 2020) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Saumon chinook (population du haut Fraser, type fluvial, printemps) | Aucun | Prolongé | En voie de disparition (nov. 2018) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Saumon chinook (population de l'ouest de l'île de Vancouver, type océanique, automne [Nootka et Kyuquot]) | Aucun | Prolongé | Menacée (nov. 2020) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Saumon chinook (population de l'ouest de l'île de Vancouver, type océanique, automne [sud]) | Aucun | Prolongé | Menacée (nov. 2020) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Chabot de la chaîne côtière (population du lac Cultus) | Menacée, annexe 1 | Sans objet | En voie de disparition (nov. 2019) | L'analyse de l'information est en cours pour éclairer une décision concernant l'inscription. |
| Dard de sable (populations du Québec) | Menacée, annexe 1 | Normal | Préoccupante (mai 2022) | Les consultations publiques sont terminées. L'analyse de l'information est en cours pour éclairer une décision concernant l'inscription. |
| Dard de sable (population du lac West) | Aucun | Normal | Menacée (mai 2022) | Les consultations publiques sont terminées. L'analyse de l'information est en cours pour éclairer une décision concernant l'inscription. |
| Corégone européen (population d'individus de grande taille du lac Dezadeash) | Aucun | Prolongé | Menacée (avril 2018) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Corégone européen (population d'individus de grande taille du lac Dezadeash) | Aucun | Prolongé | Menacée (avril 2018) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Corégone européen (population d'individus de petite taille du lac Little Teslin) | Aucun | Prolongé | Menacée (avril 2018) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |

| Espèce sauvage | Statut selon la LEP | Processus de consultation | Statut selon le COSEPAC | Justification et prochaines étapes |
|---|----------------------------|---------------------------|------------------------------------|---|
| Espèces aquatiques | | | | |
| Corégone européen (population d'individus de petite taille du lac Squanga) | Aucun | Prolongé | Menacée (avril 2018) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Rorqual commun (population du Pacifique) | Menacé, annexe 1 | Normal | Préoccupante (mai 2019) | Les consultations publiques sont terminées. L'analyse de l'information est en cours pour éclairer une décision concernant l'inscription. |
| Baleine grise (population de l'Atlantique) | Disparue du pays, annexe 1 | Normal | Disparue (mai 2022) | Les consultations publiques sont terminées. L'analyse de l'information est en cours pour éclairer une décision concernant l'inscription. |
| Baleine grise (population du groupe s'alimentant le long de la côte du Pacifique) | Aucun | Prolongé | En voie de disparition (nov. 2017) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Baleine grise (population du Pacifique Ouest) | Aucun | Prolongé | En voie de disparition (nov. 2017) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante. Les consultations publiques sont terminées. L'analyse de l'information est en cours pour éclairer une décision concernant l'inscription. |
| Méné de lac (populations des sources thermales d'Atlin) | Aucun | Normal | Menacée (nov. 2018) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Méné de lac (populations des sources thermales de la Liard) | Aucun | Normal | Menacée (nov. 2018) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Corégone européen (population d'individus de petite taille du lac Little Teslin) | Aucun | Prolongé | Menacée (avril 2018) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Grand corégone (population d'individus de grande taille du lac Opeongo) | Aucun | Prolongé | Menacée (avril 2018) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante. Les consultations publiques sont terminées. L'analyse de l'information est en cours pour éclairer une décision concernant l'inscription. |
| Grand corégone (population d'individus de petite taille du lac Opeongo) | Aucun | Prolongé | Menacée (avril 2018) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante. Les consultations publiques sont terminées. L'analyse de l'information est en cours pour éclairer une décision concernant l'inscription. |

| Espèce sauvage | Statut selon la LEP | Processus de consultation | Statut selon le COSEPAC | Justification et prochaines étapes |
|---|---------------------|---------------------------|------------------------------------|--|
| Espèces aquatiques | | | | |
| Grand corégone (population d'individus de grande taille du lac Squanga) | Aucun | Prolongé | Menacée (avril 2018) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Grosse poule de mer | Aucun | Prolongé | Menacée (nov. 2017) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante. Les consultations publiques sont terminées. L'analyse de l'information est en cours pour éclairer une décision concernant l'inscription. |
| Lamproie du Nord (population de la rivière Saskatchewan et du fleuve Nelson) | Aucun | Normal | En voie de disparition (nov. 2020) | Les consultations publiques sont terminées. L'analyse de l'information est en cours pour éclairer une décision concernant l'inscription. |
| Mulette verruqueuse | Aucun | Normal | Menacée (mai 2021) | Les consultations publiques sont terminées. L'analyse de l'information est en cours pour éclairer une décision concernant l'inscription. |
| Phoque annelé | Aucun | Prolongé | Préoccupante (nov. 2019) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante. Les consultations publiques sont terminées. L'analyse de l'information est en cours pour éclairer une décision concernant l'inscription. |
| Chabot des montagnes Rocheuses (populations de la rivière Missouri) | Aucun | Sans objet | Menacée (nov. 2019) | Le chabot des montagnes Rocheuses, populations du versant est, est actuellement inscrit à la LEP comme étant une espèce menacée. Un programme de rétablissement (2012), un arrêté visant l'habitat essentiel (2017) et un plan d'action (2019) sont en place. La population du versant est a été divisée en deux lorsque le COSEPAC l'a réévaluée : les populations de la rivière Missouri et les populations de la rivière Saskatchewan et du fleuve Nelson. Les populations demeurent menacées. Une décision visant à inscrire ce changement de structure des populations à la LEP devrait être prise bientôt. |
| Chabot des montagnes Rocheuses (populations de la rivière Saskatchewan et du fleuve Nelson) | Aucun | Sans objet | Menacée (nov. 2019) | |
| Rorqual boréal (population de l'Atlantique) | Aucun | Prolongé | En voie de disparition (mai 2019) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Lamproie argentée (populations de la rivière Saskatchewan et du fleuve Nelson) | Aucun | Normal | Préoccupante (nov. 2020) | Les consultations publiques sont terminées. L'analyse de l'information est en cours pour éclairer une décision concernant l'inscription. |

| Espèce sauvage | Statut selon la LEP | Processus de consultation | Statut selon le COSEPAC | Justification et prochaines étapes |
|---|---------------------|---------------------------|------------------------------------|--|
| Espèces aquatiques | | | | |
| Saumon rouge (population Bowron-DE) | Aucun | Prolongé | En voie de disparition (nov. 2017) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Saumon rouge (population Cultus-T) | Aucun | Prolongé | En voie de disparition (nov. 2017) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Saumon rouge (population Francois-Fraser-E) | Aucun | Prolongé | Préoccupante (nov. 2017) | Les consultations publiques sont terminées. L'analyse de l'information est en cours pour éclairer une décision concernant l'inscription. |
| Saumon rouge (population Harrison [aval]-T) | Aucun | Prolongé | Préoccupante (nov. 2017) | L'analyse de l'information est en cours pour éclairer une décision concernant l'inscription. |
| Saumon rouge (population Harrison [amont]-T) | Aucun | Prolongé | En voie de disparition (nov. 2017) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Saumon rouge (population Kamloops-DE) | Aucun | Prolongé | Préoccupante (nov. 2017) | L'analyse de l'information est en cours pour éclairer une décision concernant l'inscription. |
| Saumon rouge (population Lillooet-Harrison-T) | Aucun | Prolongé | Préoccupante (nov. 2017) | L'analyse de l'information est en cours pour éclairer une décision concernant l'inscription. |
| Saumon rouge (population Nahatlatch-DE) | Aucun | Prolongé | Préoccupante (nov. 2017) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Saumon rouge (population North Barriere-DE) | Aucun | Prolongé | Menacée (nov. 2017) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Saumon rouge (population Quesnel-E) | Aucun | Prolongé | En voie de disparition (nov. 2017) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Saumon rouge (population Seton-T) | Aucun | Prolongé | En voie de disparition (nov. 2017) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Saumon rouge (population Takla-Trembleur à montaison hâtive dans la Stuart) | Aucun | Prolongé | En voie de disparition (nov. 2017) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Saumon rouge (population Takla-Trembleur-Stuart-E) | Aucun | Prolongé | En voie de disparition (nov. 2017) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |

| Espèce sauvage | Statut selon la LEP | Processus de consultation | Statut selon le COSEPAC | Justification et prochaines étapes |
|--|------------------------|---------------------------|------------------------------------|--|
| Espèces aquatiques | | | | |
| Saumon rouge (population Taseko-DE) | Aucun | Prolongé | En voie de disparition (nov. 2017) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Saumon rouge (population Widgeon - rivière) | Aucun | Prolongé | Menacée (nov. 2017) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Truite arc en ciel anadrome (population de la rivière Chilcotin) | Aucun | Prolongé | En voie de disparition (nov. 2020) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Truite arc en ciel anadrome (population de la rivière Thompson) | Aucun | Prolongé | En voie de disparition (nov. 2020) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Sébaste aux yeux jaunes (population des eaux intérieures de l'océan Pacifique) | Préoccupante, annexe 1 | Normal | Menacée (nov. 2020) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |
| Sébaste aux yeux jaunes (population des eaux extérieures de l'océan Pacifique) | Préoccupante, annexe 1 | Normal | Menacée (nov. 2020) | La quantité de renseignements nécessaires pour éclairer la décision concernant l'inscription de l'espèce est importante et en cours. |